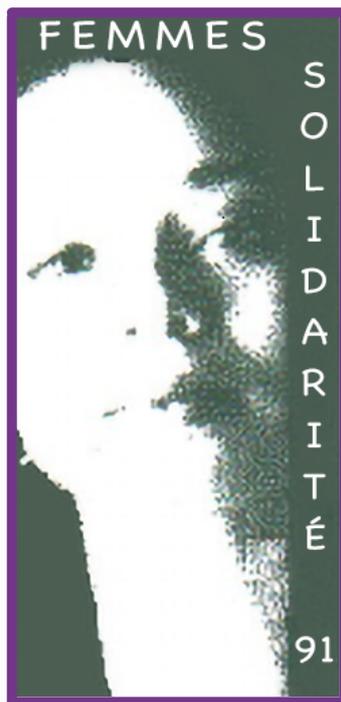




# RAPPORT D'ACTIVITES 2020



<b>I. L'HEBERGEMENT</b>	P.05
<i>a. Les admissions</i>	P.08
<i>b. Les personnes hébergées</i>	P.09
<i>c. Un accompagnement spécialisé</i>	P.10
<i>d. Les sorties</i>	P.22
<b>II. LE LEAO</b>	P.24
<i>a. L'écoute</i>	P.25
<i>b. L'accueil et l'accompagnement</i>	P.31
<i>c. La domiciliation administrative</i>	P.36
<i>d. La consultation psychologique</i>	P.37
<i>e. Les formations</i>	P.38

## Préambule

*La crise sanitaire et les mesures de confinement ont mis en exergue le besoin de moyens matériels et humains, comme la nécessité d'une coordination entre associations et acteurs, pour l'accueil et l'accompagnement spécialisés des femmes et des enfants victimes de violences conjugales.*

*Tou.te.s les professionnel.le.s de l'Etablissement Femmes Solidarité 91 se sont adapté.e.s et mobilisé.e.s dans cette période, encore aujourd'hui compliquée, pour garantir leur présence continue et soutenante et la continuité de l'ensemble des activités : l'écoute, l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement.*

*Les équipes de l'hébergement et du LEAO ont pu constater sur le terrain les effets de cette crise auprès de ce public déjà fragilisé : la précarisation des femmes accueillies et accompagnées (arrêt de l'activité, garde des enfants) et l'intensification des difficultés et du danger potentiel dues aux situations d'enfermement (l'écoute a reçu peu d'appels les premières semaines, une demande d'aide par téléphone étant rendue compliquée).*

*La mobilisation du réseau Solidarité Femmes entre associations compétentes et expérimentées a été essentiel pour aider les femmes subissant des violences et trouver des réponses cohérentes et complémentaires, notamment en matière de mise en sécurité.*

*Dans l'idée d'inscrire son action dans une démarche collective et engagée, l'Etablissement Femmes Solidarité 91 a d'ailleurs participé en 2020 avec d'autres associations, des réseaux associatifs, des personnalités, des élu.e.s et de milliers de citoyen.ne.s, à la dénonciation de la procédure de marché public qui prévoyant d'imposer une mise en concurrence pour la ligne d'écoute 3919 (créé en 2007 par la FNSF). Cette procédure a été ainsi annulée en janvier 2021.*

*Pour continuer à soutenir l'activité et le professionnalisme de toutes les associations spécialistes de terrain et répondre ainsi aux mieux aux besoins des femmes notamment autour de nouveaux projets, l'Etablissement Femmes Solidarité 91 travaille avec les deux autres associations spécialisées du département (LEA et le Relais Paroles de Femmes).*

*Le professionnalisme, la légitimité, le travail partenarial, le développement, et le rayonnement de Femmes Solidarité 91 ont été depuis 10 ans porté par la rigueur, l'engagement militant, l'énergie, l'enthousiasme fédérateurs et sans borne de sa Directrice Adjointe Sylvie GIRAUD.*

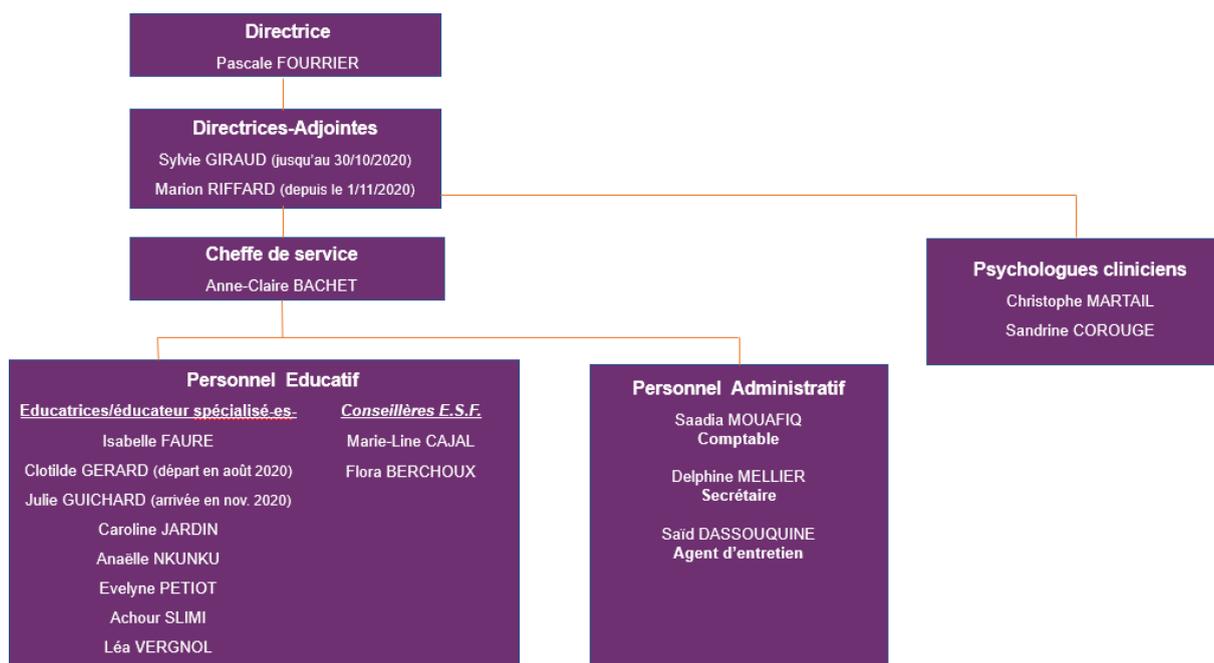
*Son départ à la retraite en Octobre dernier nous invite, m'invite, à être à la hauteur de son action et de celle de ses équipes, pour pérenniser et renforcer l'aide apportée auprès des femmes victimes de violences et leurs enfants. Je serai accompagnée dans cette tâche par Anne-Claire BACHET, cheffe de service.*

*Ainsi, pour continuer cette dynamique, de nouvelles perspectives sont envisagées en 2021 en termes d'action de prévention/sensibilisation/prévention ; de demandes de soutien financier et de mécénat de compétences ; de partenariat concret et formalisé avec les associations spécialisées partenaires.*

**Marion RIFFARD**  
Directrice adjointe

- **Un Centre d'Hébergement spécialisé** dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants : **110 places** dont 39 en insertion, 19 en CHU, 45 en Urgence ALTHO et 7 en Urgence Hivernale.
- **Un Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation** – LEAO (Ecoute, Accueil, Suivis, Accompagnements, Consultations psychologiques, Domiciliation administrative)
- **Des actions de formation / sensibilisation / prévention** sur les questions de violences conjugales de l'égalité Femmes-Hommes. L'établissement est attaché à accueillir les stagiaires. : en 2020, 1 stagiaire DEES 3<sup>ème</sup> année en stage long a réalisé son stage sur l'établissement.

## ORGANIGRAMME



→ **Un Centre d'Hébergement spécialisé** dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants : **110 places** dont **39** en insertion, **19** en CHU, **45** en Urgence ALTHO et **7** en Urgence Hivernale.

→ **Un Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation** – LEAO (Ecoute, Accueil, Suivis, Accompagnements, Consultations psychologiques, Domiciliation administrative)

→ **Des actions de formation / sensibilisation / prévention** sur les questions de violences conjugales de l'égalité Femmes-Hommes. L'établissement est attaché à accueillir les stagiaires. : en 2020, 1 stagiaire DEES 3<sup>ème</sup> année en stage long a réalisé son stage sur l'établissement.

## Femmes Solidarité 91

**LIEU D'ÉCOUTE, D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION**  
pour les femmes victimes de **violences conjugales**.

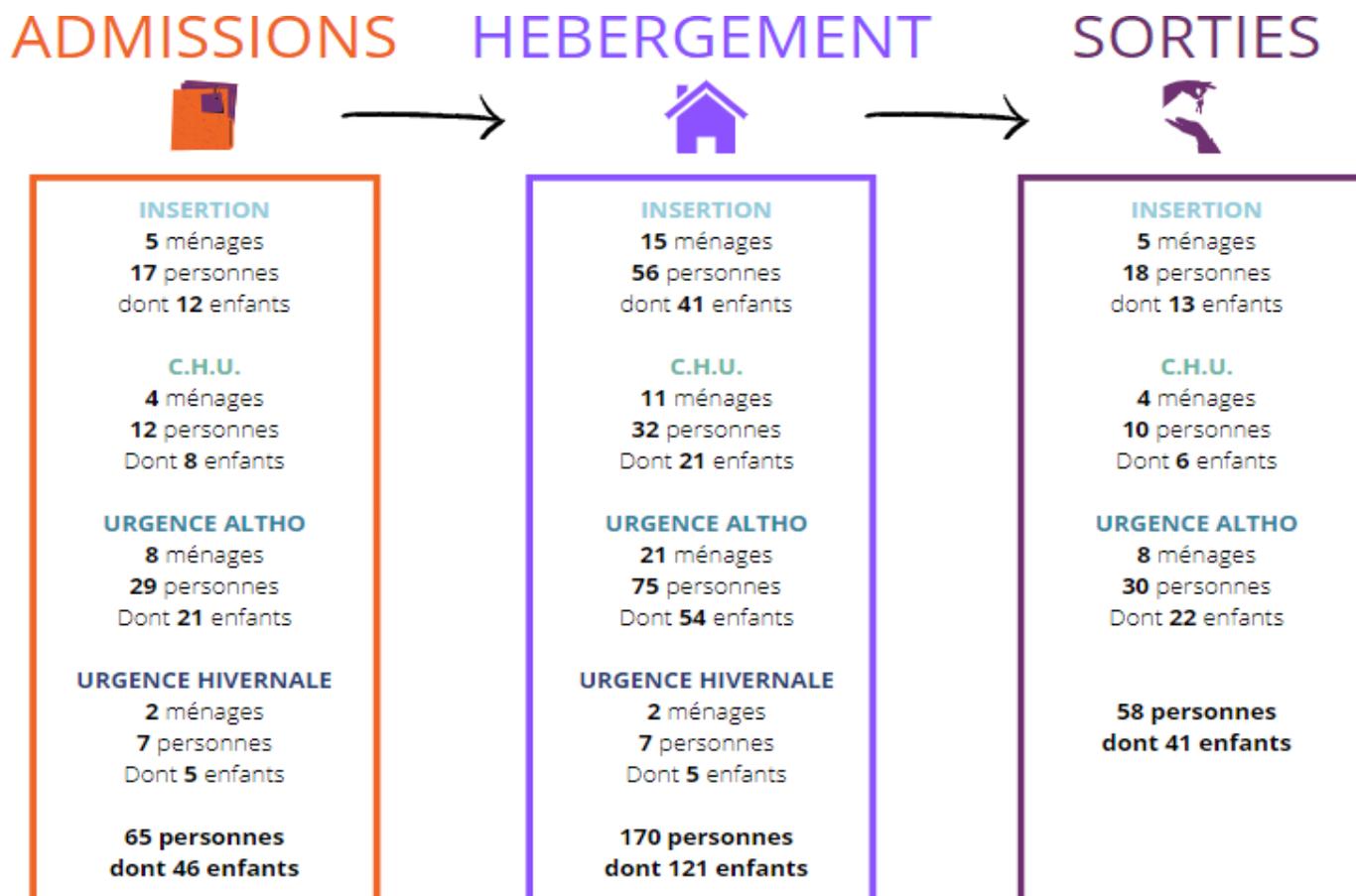
**UNE ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE BIENVEILLANTE**  
des conseils adaptés à votre situation les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 17h30 et les mardis et jeudis de 13h00 à 17h30  
au **01 70 58 93 30**

**UN ACCUEIL SUR PLACE**  
un.e professionnel.le vous accueille sur rendez-vous de 9h00 à 18h00  
au **01 70 58 93 37** Accueil gratuit et confidentiel  
pour la mise en place d'un accompagnement dans vos démarches et / ou, d'une consultation psychologique

**Vous êtes isolée, vous ressentez de la peur, de la honte, de la culpabilité et vous n'osez pas en parler**

Femmes Solidarité 91  
Etablissement spécialisé depuis 1981
10 quai de la bordé Bâtiment A2  
91130 Ris-Orangis
Toutes les violences conjugales  
sortent punies par la loi.

## I. L'hébergement



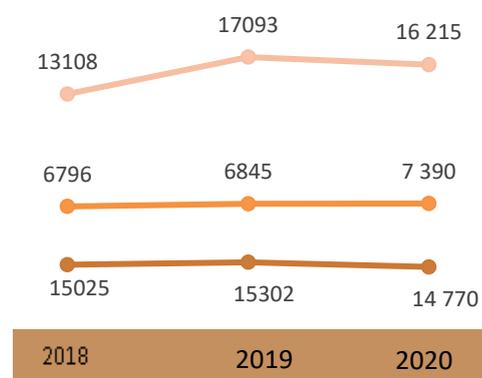
L'établissement Femmes Solidarité à travers son activité d'hébergement, **accueille et héberge de façon inconditionnelle des femmes victimes de violences conjugales avec enfants ou sans enfant, orientées par le SIAO.**

L'équipe composée de travailleurs sociaux (éducateurs, assistantes sociales et conseillères en économie sociale familiale) et d'un psychologue, propose un **accompagnement socio-éducatif global et personnalisé.**

**L'activité d'hébergement, sur le critère victime de violences conjugales, comprend 110 places réparties :**

- **Sur 39 places d'INSERTION**, en application de l'article L345-1 du CASF, sont accueillies les familles et personnes qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familles, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale pour travailler à un logement adapté et autonome
- **Sur 45 places URGENCES FAMILLES**, dans le cadre du dispositif ALTHO (Alternative à l'HOtel) sont accueillies des familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115 afin de stabiliser leur hébergement et de travailler l'accès au logement autonome ;
- **Sur 19 places d'URGENCE et sur 7 places d'URGENCES HIVERNALES**, en application de l'article L.345-2-2 du CASF, sont accueillies des personnes en rupture d'hébergement afin de répondre aux besoins fondamentaux et de mettre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté.

TAUX D'OCCUPATION			
INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO	URGENCE HIVERNALE
<b>103.47%</b>	<b>106.27%</b>	<b>98.45%</b>	<b>84.31%</b>
<b>14 770 sur 14 274</b> Journées à réaliser	7 390 sur 6 954 Journées à réaliser	16 215 sur 16 470 Journées à réaliser	360 sur 427 Journées à réaliser



Le dispositif urgence hivernale a débuté en novembre 2020. Dans ce cadre, nous avons accueilli deux familles sur deux hébergements dans le diffus, dont une famille à partir du 15 novembre. Ce qui explique le taux d'occupation de **84%**.

Le taux d'occupation sur les autres dispositifs est toujours élevé. Cela se traduit par les naissances qui ont eu lieu en 2020.



- **110 places réparties sur 34 appartements dans le diffus.**
- **Les T2 et les T3 représentent 76.5% de nos hébergements.**
- **Les T4 et T5 pouvant accueillir des grandes familles (femmes + 4 enfants, + 5, + 6 enfants) représentent 14%.**

		T2	T3	T4	T5	TOTAL
CHRS INSERTION	2	4	1	3	2	12
CHU PERENNE	1	2	4			7
AltHo		8	7			13
URGENCE HIVERNALE		1	1			2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>34</b>

**L'offre d'hébergement diversifiée de l'établissement permet de proposer l'accueil de femmes seules ou de familles monoparentales à la typologie variée.**

La prestation « appartement individuel » garantit le droit à l'intimité et à la sécurité des femmes et des enfants accueillis. Cette exigence s'inscrit dans la démarche « qualité des hébergements » de l'association et participe au parcours de reconstruction des familles.

**L'orientation et l'accueil inconditionnel des ménages à Femmes Solidarité 91 sont justifiés par le seul critère violences conjugales.** Le pré-requis pour la femme orientée, avec ou sans enfant, est d'avoir pu faire une demande SIAO au préalable.

## CRISE SANITAIRE ET CONFINEMENT

**L'ensemble des professionnel.le.s de Femmes Solidarité 91 se sont mobilisés pour poursuivre toutes leurs activités auprès des femmes et des enfants accueillis et accompagnés.**

*En application des mesures et des consignes inhérentes à ce deuxième confinement, une organisation de travail, adaptée aux besoins et à la spécificité des publics de chaque service, intégrant des temps de travail sur site et des temps de télétravail, est mise en place depuis le 2 novembre. Les mesures d'hygiène et de distanciation en présentiel, dans le cadre des accompagnements, et sur les lieux d'hébergement (visites à domicile) sont appliquées.*

### Lieu d'Ecoute d'Accueil et d'Orientation LEAO :

L'écoute téléphonique reste ouverte sur la période de confinement

### L'accueil de jour :

- Les entretiens par téléphone, les consultations avec la psychologue, les accompagnements physiques dans les démarches extérieures à l'établissement se poursuivent.
- Les entretiens individuels sur site sur ou sans rendez-vous peuvent être remplacés par des entretiens téléphoniques
- Les ateliers collectifs, les formations et les sensibilisations peuvent être maintenus si et seulement si leurs modalités (visio-conférence) ou si les conditions d'accueil (nombre de participants, taille locaux) garantissent l'application des mesures d'hygiène et de distanciation.

### Pour les équipes des services d'hébergement et d'accompagnement social :

Il s'agit de :

- **Garantir la poursuite des suivis et des prestations auprès des femmes et leurs enfants – assurer une présence soutenue et continue des équipes**
- **Garantir la fluidité et la continuité de l'activité** (accès au logement, sorties/admissions, étude des demandes de prolongations) ainsi que son suivi.
- Assurer **les accueils téléphoniques et les permanences physiques**
- Privilégier les visites à domiciles et alterner avec des rendez-vous téléphoniques pour les entretiens hebdomadaires (Des entretiens peuvent être organisés dans les locaux si la situation le nécessite : un justificatif attestant d'une convocation est transmis aux personnes par les services)

### Les psychologues :

**Afin de limiter les effets dommageables de discontinuité sur la santé psychique des femmes et des enfants reçus et suivis par les psychologues de l'établissement, l'organisation du travail de ces derniers est aménagée pour garantir des temps d'accueil en présentiel sur sites pour les situations qui le nécessitent et alternance avec des temps de télétravail (Un justificatif attestant d'une rdv/consultation est transmis aux personnes par les psychologues et les services) Les psychologues poursuivent également leur activité auprès des équipes (éclairages cliniques, réunions).**

De façon générale, la crise sanitaire traversée, le confinement la multiplication des campagnes d'information, ont généré, une certaine prise de conscience :

- Sur la **nécessité de reconnaître et consolider la complémentarité des associations spécialisées et le maillage partenarial pour optimiser action et coordination auprès des femmes** (Le réseau de la Fédération a été particulièrement actif et soutenant dans la période).
- **Des femmes sur la gravité, la dangerosité de leur situation, pour elles et leurs enfants** : augmentation du nombre d'appels et des situations inquiétantes.
- **Des pouvoirs publics et du grand public sur le problème des violences conjugales et intra-familiales et le manque de solutions notamment d'urgence** (manque d'hébergements de mise en sécurité et de logements, de formation).

## a. Les admissions

- En 2020, **19 ménages** ont été admis sur l'établissement
- Soient **19 femmes** et **46 enfants**.
- **31%** des orientations se sont faites en lien avec le SIAO via le LEAO.

	INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO	URGENCE HIVERNALE
SIAO Insertion	4			
Via L.E.A.O.	2			
Via réseau (Fédération)	1			
SIAO Urgence		4	8	2
Via L.E.A.O.		1	3	
Via Fédération)			1	
Orientation en interne	1			
<b>Nombre de ménages admis</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>2</b>

L'orientation des ménages sur les dispositifs s'articule en cohérence avec le SIAO. Les places vacantes sont mises à disposition du **SIAO qui a orienté pour 2020, 20 femmes victimes de violences familiales, avec ou sans enfant**, vers l'établissement. Seule une orientation n'a pas abouti : la composition familiale de la demande n'étant pas celle présentée finalement par la dame et ne correspondant pas au logement mis à disposition.

Sur ces **20** ménages orientés, **6 orientations sont des situations qui ont été préalablement repérées et proposées par le LEAO de l'établissement, et 2 orientations se sont opérées via le réseau partenarial des associations spécialisées**, en lien et cohérence avec le SIAO.

Avec le seul critère d'entrée "violences conjugales", il existe un enjeu de repérage des situations à l'orientation. **Articuler les compétences des services orienteurs, du SIAO et des associations spécialisées, est indispensable afin de pouvoir mieux coordonner le dispositif et d'assurer les mises en sécurité et les accueils.**

A cette fin, **l'accueil et l'accompagnement spécialisé des 3 différents Lieux d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) département (Femmes Solidarité91, LEA, Le Relais Paroles de Femmes) est un levier pour mettre en œuvre et rendre effectives ces orientations :**

- Un travail d'évaluation du point de vue de la problématique mais aussi de l'ensemble de la situation ;
- Un travail sur les violences, essentiel pour renforcer la sécurité et la réassurance des familles et au final, les aider à maintenir l'acte de départ ;
- Un travail autour des démarches à engager au plus vite. L'intervention du LEAO assure aux femmes, de pouvoir solliciter/resolliciter à leur rythme un relais fléché et identifié, en toute circonstance avant leur départ concret du domicile.

## b. Les femmes et les enfants hébergés

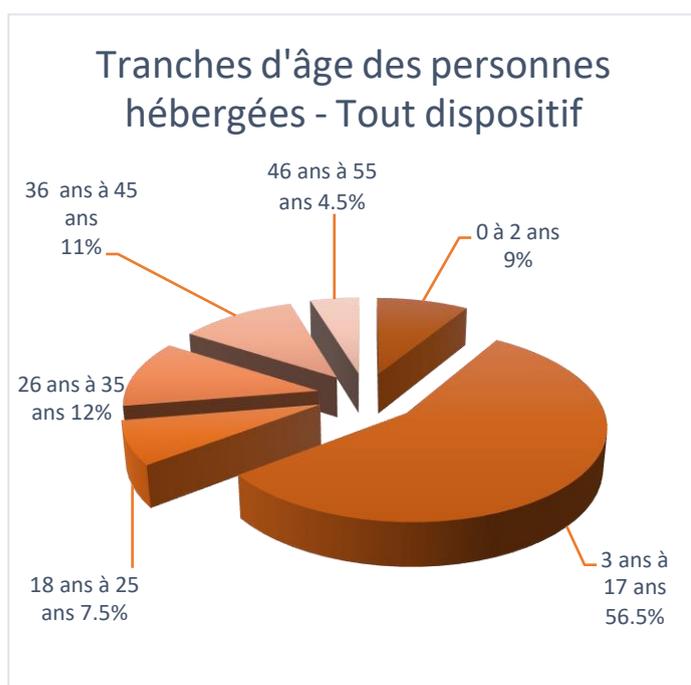
	INSERTION		CHU		URG. ALTHO.		URG. HIVERN.	
Femmes isolées	3	20 %	2	18 %				
Famille monoparentale + 2 enfants	2	13 %	7	64 %	11	52 %	1	50 %
Famille monoparentale + 3 enfants	5	33.5 %	1	9 %	8	38%	1	50 %
Famille monoparentale + 4 enfants et +	5	33.5 %	1	9 %	2	10 %		
<b>TOTAUX</b>	<b>15</b>		<b>11</b>		<b>21</b>		<b>2</b>	

→ **En 2020, 49 femmes et 121 enfants ont été accueillis, hébergés et accompagnés.**

Sur le dispositif insertion, 67% des familles hébergées ont plus de 3 enfants, contre 48% sur le dispositif urgence famille. Les femmes isolées représentent 10% des ménages hébergés tout dispositifs confondus.

Pour l'ensemble des ménages hébergés, l'établissement veille à assurer la sécurité et la stabilité de l'hébergement, dans un principe de non-abandon et de continuité à travers un cadre d'accompagnement posé répondant aux besoins de chaque situation.

L'établissement a une vigilance à diversifier les accueils, particulièrement en direction des grandes familles dont l'offre d'hébergement adapté est moins accessible. Ces accueils ont bien sûr un effet direct sur l'âge des fratries dont les aînés sont en majorité adolescent(e)s voire jeunes majeur(e)s. Si notre souhait tend à accueillir un plus grand nombre de femmes isolées et particulièrement des jeunes, il se heurte à la contingence comptable du financement à la place (par personne).



**La tranche d'âge des hébergés de 3 ans à 17 ans représente 56.5% du public accueillis.**

→ Sur ces 56.5%, on compte 35 adolescent(e)s de 10 à 17 ans soient 37% de la population enfants.

→ Les jeunes adultes de 18 à 25 ans hébergés avec leur mère représentent 7.5% des hébergés.

→ 4 naissances ont eu lieu sur les dispositifs CHU et Urgence Altho

→ **En 2020, 121 enfants ont été accueillis sur l'établissement** (moyenne d'âge 8 ans)

Riche d'une charte de l'enfant intégrée au projet associatif depuis 2010, et d'un livret d'accueil enfant, l'établissement **propose aux enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis un accompagnement au même titre que leurs mères. Ce sont des victimes directes** dont il est essentiel de repérer les effets délétères des violences à tout niveau et de construire des réponses adaptées.

### **Le contexte particulier des Grossesses et naissances**

La violence conjugale traverse les périodes de la vie et s'exerce/se déclenche d'autant à l'arrivée d'un enfant. **Les dangers pour la santé maternelle et périnatale sont élevés** pour ces enfants qui ont été également exposés à la violence conjugale. **Ils sont souvent un élément déclencheur pour le départ du domicile.**

**Focus sur les Adolescents-es** – Les 10 à 17 ans représentent 37% de la population enfants accueillis. **Ils ont souvent vécu de longues années au cœur des violences et ont été souvent déboutés de leur place d'enfant. Les enjeux de loyauté envers leurs parents sont souvent actifs** et très invalidants quant à leur développement/structuration. Leur rapport à l'adulte est de fait, complexe et la réalité de l'hébergement pas toujours acceptée comme telle. **L'accompagnement des adolescents demande adaptabilité, créativité et pertinence afin d'adapter des réponses à leurs besoins.** Il s'agit alors de leur proposer une mise en relation qui leur permet de s'approcher et d'établir un contact avec l'adulte perçu dans son crédit et sa fiabilité.

## *c. L'accompagnement spécialisée*

L'accompagnement global proposé, prend en compte la complexité des situations et croise en faisceau les différentes réponses et outils à mettre en œuvre pour et avec les femmes et leurs enfants. Il permet d'envisager le processus de reconstruction et d'insertion dans son ensemble, du côté de ce qui a trait à la problématique spécifique des violences conjugales comme de la prise en compte des autres difficultés rencontrées par les familles. Il s'articule résolument dans un maillage partenarial.

Le travail d'accompagnement autour des questions judiciaires s'enclenche dès l'arrivée des familles dans l'institution que ce soit dans des accompagnements (commissariats, ucmj, audiences) comme dans une aide au suivi des plaintes. Incontournable et essentiel, il est mobilisé pour l'ensemble des femmes.

## **LES PROCÉDURES CIVILES**



L'engagement de ces procédures requiert un contexte qui permet à ces femmes de se poser, un accompagnement qui les sécurise en les informant sur leurs droits. Cela leur permet de faire leur choix dans la temporalité qui est la leur. L'enjeu y est très fort. La question des enfants y est centrale.

Ces procédures longues et souvent complexes, impliquent l'acceptation des dossiers d'aide juridictionnelle. Le nombre considérable de dossiers à traiter auprès des tribunaux étire considérablement le temps des procédures, laissant en suspens des questions essentielles telles que la garde et l'hébergement des enfants.

Le temps moyen pour aboutir de telles procédures est variable, de 9 mois pour les procédures les plus simples à plusieurs années pour les plus longues (divorce pour faute). Pour ce faire, le réseau partenarial est sollicité, particulièrement, les avocates avec lesquelles nous travaillons dans un engagement et une dynamique partagée.

## LES PROCÉDURES PÉNALES

**En amont de leur arrivée, une part importante des femmes a posé un acte à l'encontre de leur conjoint - acte au singulier ou au pluriel.** Ce constat dit la persistance de la violence dans les histoires de vie des femmes et le parcours souvent long, difficile pour s'en dégager, fuir et rompre avec la violence.

**La décision de quitter le domicile conjugal s'accompagne fréquemment d'un acte judiciaire.** Elles ont souvent été conseillées et soutenues pour ce faire (assistante sociale, écoute téléphonique...).

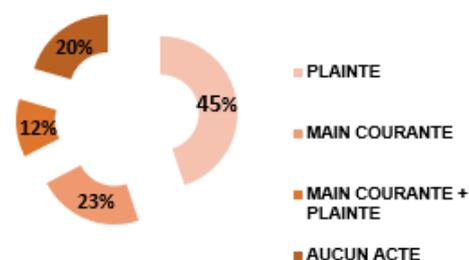
Au travers des plaintes et des mains courantes, s'expriment un vécu douloureux mis en mot et une demande de réparation et de protection de la part du tiers public.

**Ces mises en acte s'inscrivent dans le cheminement des femmes à se réinvestir comme sujet.**

**L'accueil et l'écoute qui leur sont faits dans les commissariats et gendarmeries ainsi que la suite donnée par la justice a des effets majeurs pour les femmes tant du côté du réel que des remaniements psychologiques que cela engendre.** Les grenelles ont mis l'accent sur l'importance du dépôt la plainte, des outils de facilitation en la matière sont préconisés en direction des professionnel-le-s (grille d'entretien recueil de plainte pour les forces de l'ordre, formations des professionnel(le)s de terrain...). **L'Etablissement est engagé dans la formation des forces de sécurité du département depuis plus de 20 ans.**

Tout dispositif confondu :

- **45 %** des femmes ont porté plainte à l'encontre de leur conjoint,
- **35 %** ont déposé une main courante dont **22% exclusivement**
- **12 %** ont été accompagnées d'une plainte.



	INSERTION	CHU	ALTHO	URG. HIVERNALE
Femmes ayant déposé plaintes	20%	64%	52%	50%

	INSERTION	CHU	URG. ALTHO	URG. HIVERN.	TOTAUX
Plainte	3	7	11	1	22
Main courante	4	3	4		11
Plainte + main courante	3	1	1	1	6
Aucun acte	5		5		10
<i>Dont les femmes au domicile...</i>	4	1			49

## L'ACCÈS AUX DROITS

Pour l'ensemble des femmes hébergées, la question des droits et des ressources a pesé dans la décision de quitter le domicile altérant la perspective d'un départ et d'un avenir possibles, impactant directement l'insertion, l'autonomie des femmes subissent des violences conjugales (effets d'effondrement psychique, violences administratives et violences économiques exercées, isolement).

Sur les 17 femmes sorties, la situation administrative est stable de leur entrée à leur sortie. On peut noter que pour 2020, une femme seulement est arrivée sans titre de séjour sur le dispositif Urgence Altho, à sa sortie, elle avait pu être régularisée.

Nombre de femmes ont quitté leur pays d'origine après leur mariage consenti ou contraint. L'éloignement d'avec leur famille, le poids culturel et la méconnaissance des modes de vie du pays d'accueil les réduisent d'autant à un isolement absolu et à une profonde vulnérabilité pour régir à la situation de violences. La confiscation des papiers et/ou le maintien dans une situation de non droit, redouble l'enfermement subi et ont un effet de barrage de l'identité propre. Les blessures sont profondes et l'accès à un titre de séjour essentiel tant dans la réalité que dans une réparation symbolique.



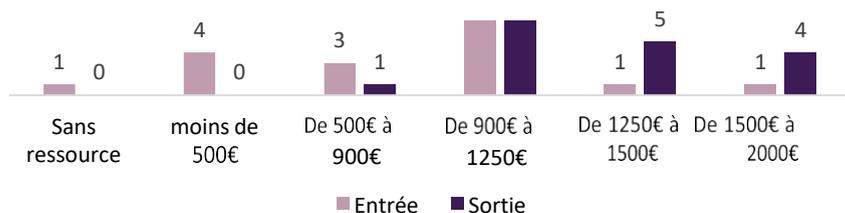
**Un accompagnement à long terme est engagé dès l'arrivée des femmes en lien avec notre réseau partenarial.**

**Des dispositifs spécifiques permettent un accès parfois facilité pour ces femmes à la régularisation. C'est une procédure qui reste longue et complexe.**

Les femmes font face à de multiples difficultés pour rassembler les pièces attenantes aux

**L'accompagnement social global proposé soutient les femmes accueillies dans l'évolution et la stabilisation de leur niveau de ressources en fonction de leurs besoins et leurs projets (ouvertures de droits, demande d'allocations, recherche d'emploi) afin de garantir dans la durée leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté.**

Evolution de la situation économique  
des 17 femmes sorties



**La grande majorité des femmes sorties présentaient lors de leur orientation sur l'établissement une situation de grande précarité.**

→ 82% vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

**De l'entrée à leur sortie, 41% d'entre elles ont vu leurs ressources augmenter passant au-dessus des 1250€.**

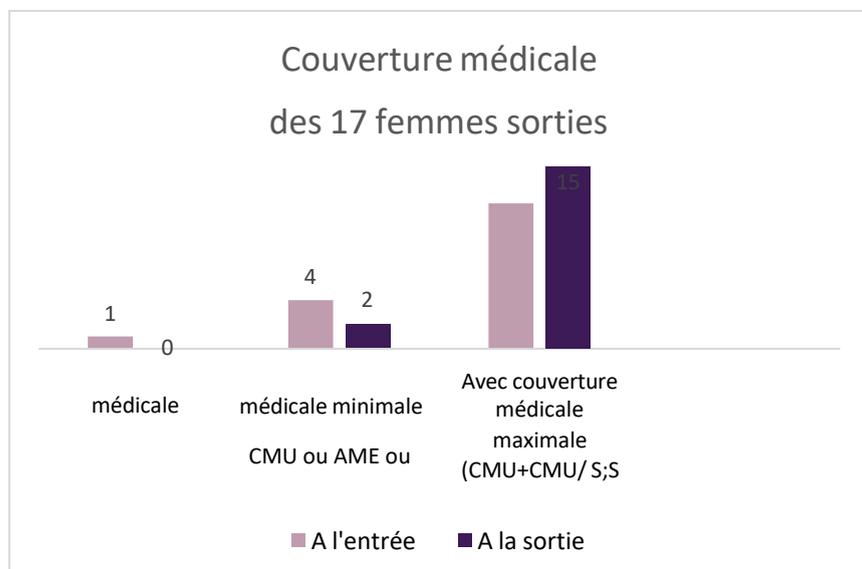
**Ce travail d'accompagnement global auprès des femmes victimes de violences conjugales vise à les aider à se reconstruire et leur permettre d'engager leurs toutes premières démarches d'insertion professionnelle ou de se projeter dans un emploi adapté à leurs compétences.**

### **En articulation avec un travail d'étayage, les femmes sont aidées dans :**

- La définition d'un projet d'insertion et l'orientation vers les dispositifs et partenaires,
- L'accès à des remises à niveau sont valorisées, lire et écrire sont d'incontournables outils d'autonomie,
- L'accès à des formations qualifiantes est soutenu et mis en perspective dans un projet d'insertion étayé.

L'accès aux ressources étant une priorité dans l'accompagnement engagé, **un soutien institutionnel financier est proposé aux femmes sans ressources dès leur arrivée** (en cours de régularisation administrative ou dont les allocations se trouvent bloquées). **Ces aides concourent à recouvrir et préserver la dignité des personnes** sous forme d'espèces et de tickets services.

## L'ACCÈS À LA SANTÉ



→ **88%** des femmes sorties sur l'hébergement bénéficiaient avec leurs enfants d'une couverture médicale maximale.

Cela traduit le travail engagé sur la question du soin et de la santé dans sa globalité pour les personnes hébergées.



**Les violences conjugales ont des effets désastreux sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants, elles s'inscrivent durablement avec un retentissement majeur sur la santé.**

Les femmes peuvent présenter des problèmes addictions, dépression, troubles psychosomatiques... ; les enfants, des risques importants de fragilité émotionnelle, de troubles à caractère anxieux et dépressifs...

Femmes comme enfants sont sujets à développer des symptômes liés à un état de stress post-traumatique.

**L'accès aux soins - physiques et psychologiques est un donc impératif auquel l'accompagnement doit répondre très rapidement en termes d'évaluation et d'orientation** (médecins généralistes, spécialistes, suivis grossesse, PMI...).

**De plus principe d'intervention pluridisciplinaire - éducatif et psychologique - engagé auprès des familles hébergées s'inscrit dans cette nécessaire prise en compte de la santé des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.** Dès leur arrivée, tous rencontrent le psychologue. Ce premier rendez-vous ouvre un espace de réparations aux femmes et aux enfants soit dans la mise en œuvre d'un suivi, soit dans l'éclairage clinique proposé à l'équipe dans l'accompagnement.

## LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

### Du côté des mères :

**Les violences conjugales ont des effets d'altération des positions maternelles tant elles maintiennent les femmes dans une position d'emprise, un contexte de terreur.** Dans l'après-coup de la séparation, elles sont confrontées la nécessité de se reconstruire, tant du point de vue matériel que de la fonction parentale dans le réel et le symbolique.

**Le travail de soutien à la parentalité intégré à l'accompagnement vise en ce sens à aider les femmes à se resituer dans la parentalité, à retrouver/trouver créativité et compétences, à se réapproprier sécurité et estime de soi.** Dans

sa finalité, il doit permettre aux mères et aux enfants de retrouver une place identifiée et singulière.



**L'ensemble de l'accompagnement global participe à soutenir la parentalité tant dans l'aide aux démarches du quotidien - scolarisation, suivi scolaire, modes de garde...- que dans un accompagnement à visée éducative ou psychologique.**

### Du côté des enfants :

Les très nombreux enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.

**Les enfants incarnent le trait d'union entre leurs parents et se retrouvent très fréquemment au centre d'enjeux où la violence peut continuer à s'exercer,** poursuivant frontalement ou insidieusement un travail destructeur qui touche directement la structuration et le bien-être de l'enfant.

**Le départ du domicile est un bouleversement qui s'accompagne de perte de repères** - école, ami(e)s, quartier - et expérience de la précarité - nuitées d'hôtel, hébergement chez un tiers - constituent autant d'épreuves que les enfants surmontent plus ou moins bien.

Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, consultations psychologiques, écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près. Le travail de réflexion engagé en équipe se poursuit en continu, il articule éducatif et clinique.

Autres que les actions à visée collective rassemblant les femmes et les enfants, des ateliers spécifiques en direction des femmes sont mis en place et des ateliers réguliers pour les enfants sont proposés tout au long de l'année.

→ En 2020, ces actions ont été fortement impactées par les contraintes sanitaires.

	Nombre de séances	Nombre de personnes
<b>Ateliers enfants</b>	1	3 enfants
<b>Soutien à la parentalité</b>	10	2 familles soit 2 femmes et 4 enfants

## De l'emprise à l'accompagnement vers l'autonomie

« La vie n'est pas un long fleuve tranquille » et cette prise en charge a été à l'image d'un bateau sur l'eau avec ses moments de calme et ses moments de tempête.

Mme G. est arrivée avec ses deux enfants en août 2016. Elle ne parlait pas français et n'avait pas de papier, aucun droit ouvert. Tout était à faire avec cette femme.

Madame a eu une enfance difficile, elle a été témoin des violences de son père envers sa mère et a eu une éducation « musclée ».

En est ressortie, chez Madame, une grande fragilité qui l'a poussée vers des hommes peu structurés eux-mêmes (on va vers ce que l'on connaît) et un immense désir d'être « comme tout le monde » : avoir une famille, un père pour ses enfants, un appartement, une voiture... De deux hommes différents, violents tous les deux, Madame a eu deux enfants : S. et A. En août 2016, elle quitte le père d'A. pour se réfugier dans notre centre d'hébergement. Madame est restée 4 ans et demi dans notre centre d'hébergement.

L'écoute est la base de notre travail. Elle nous permet d'avoir des éléments de compréhension sur la situation, l'histoire de la femme. Mme G. avait tendance, par moment, à idéaliser sa vie passée avec ses parents. A d'autres moments, elle parlait de violences, d'éducation « musclée ». Avec tous les éléments de son histoire, il était possible de remettre les choses à leur place, la remettre dans sa réalité. Tout au long de la prise en charge de cette famille, nous sommes restés ouverts, à son écoute.

Acquis lors de son enfance, Madame a eu un manque de repères. Il lui était difficile de donner la bonne place à ses enfants. S. fillette, très protectrice vis-à-vis de sa mère qu'elle sentait en difficulté, n'a pas toujours été à sa place d'enfant. C'est elle qui a dénoncé les nouveaux faits de violence sur sa mère.

Peu de temps après son arrivée sur l'hébergement, Madame a rencontré un homme qui s'est avéré violent. Elle le faisait venir sur l'hébergement, il y dormait. Cet homme était violent avec elle et les enfants.

Un samedi, sans nouvelle d'elle, je me suis rendue sur le logement sans l'en avertir. Alertée par S., j'y ai découvert un homme, caché. S'en ai suivi une période où Madame transgressait les règles de l'hébergement qui interdit la présence d'autres personnes. Nous observions, chez les enfants un mal être grandissant, nous constatons les mensonges de Madame. Les voisines nous alertaient, régulièrement, de la présence de ce Monsieur et de la terreur qu'il faisait régner. Les agissements de Madame nous ont contraints à la recadrer, à plusieurs reprises, lors d'entretiens avec la directrice adjointe. Nous rappelions les règles à Madame tout en tentant de lui faire comprendre qu'elle était de nouveau dans une relation d'emprise. Nous avons mis Madame à deux reprises en hôtel, fermant l'appartement pour la protéger et mettre une limite à ses transgressions. Nous n'avons pas eu d'autres choix de faire une note préoccupante pour les enfants que Madame n'arrivait plus à protéger des violences de son nouveau conjoint. Les enfants ont bénéficié d'un suivi AEMO.

A plusieurs reprises, nous nous sommes demandés si le cadre du dispositif était adapté pour cette famille. L'hébergement en diffus permet une certaine autonomie et ne semblait pas répondre aux besoins de Madame qui avait beaucoup de difficultés à protéger ses enfants et elle-même.

Nous avons pris l'option de la réorienter vers un établissement plus cadrant comme un centre maternel.

Mais nous nous sommes heurtés à la réalité de l'hébergement, le peu de places disponibles. Aucune orientation n'a pu se faire, nous avons poursuivi la prise en charge.

Mais cette histoire qui commençait mal, a pris un virage. Il y a eu un événement dramatique qui, semble-t-il, lui a permis de changer. Elle a été victime d'un viol de la part du Monsieur. Après une longue période de procédures, elle a été reconnue en tant que victime par la justice et a obtenu dédommagement. Parallèlement, elle a pu consulter un thérapeute qui parlait sa langue. Est-ce ces événements qui lui ont permis de réfléchir, d'ouvrir les yeux sur ses agissements car même victime, elle a fait des choix. Cela étant, elle s'est « apaisée », a commencé à coopérer avec nous. Elle était ouverte à l'accompagnement. Nous avons observé, chez les enfants, un apaisement, des attitudes adaptées. Madame semblait être « dans la réalité ». Elle a ensuite rencontré un homme avec qui elle a eu un troisième enfant. Elle a quitté le CHRS en novembre 2020, a eu un appartement à son nom (elle parle de sécurité pour elle et ses enfants), une voiture et un conjoint respectueux. Celui-ci semble être un vrai repère pour ses deux premiers enfants qui ne voient plus leur père.

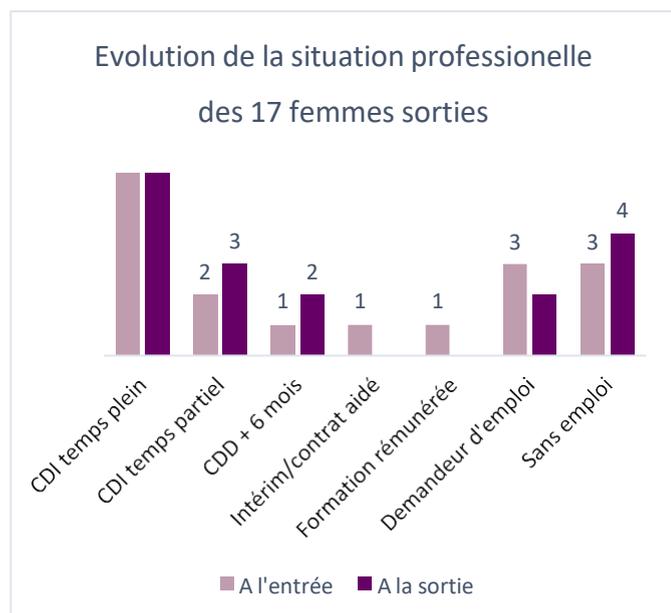
**I. FAURE**

## L'ACCÈS À L'EMPLOI

**Certaines des femmes victimes de violence conjugale accueillies sont très loin de l'emploi.** Elles présentent un faible niveau d'étude ou des diplômes étrangers n'ouvrant pas à une équivalence en France. De plus, **beaucoup manquent d'expérience professionnelle - restées au foyer pour élever le ou les enfants, certaines privées de liberté.** Les difficultés en matière de modes de garde, administratives pour les personnes étrangères, sont autant d'étapes à franchir pour s'insérer professionnellement.

Pour d'autres, **le contexte de violences conjugales les a contraintes à cesser leur activité professionnelle.** Le contrôle exercé par l'ex conjoint sur « toute initiative extérieure » dont l'activité professionnelle, parasite, voire, empêche l'évolution professionnelle mais aussi l'inscription dans l'emploi. Enfin, les effets d'épuisement psychique et physique des violences conjugales entraînent pour certaines des arrêts maladie, l'effondrement de l'inscription professionnelle et pour l'ensemble, une fragilisation dans l'accès à l'emploi.

L'accompagnement social vise à trouver pour/avec chacune une **stabilité financière** (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé), pour certaines **une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée** (ex : temps partiel).



→ Sur les 17 adultes sortis en 2020, 53% étaient en situation d'emploi à l'accueil (dont 35% en CDI). A leur sortie, 65% des femmes sont en situation d'emploi.

L'accompagnement social vise à soutenir les femmes dans leurs démarches à élaborer, **définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé**, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur **le partenariat avec les organismes compétents (missions locales, Pôle Emploi, Associations intermédiaires...)**.

### Le lien de confiance dans l'accompagnement social

Lorsque nous travaillons auprès des personnes nous visons à créer une relation de confiance à travers l'accompagnement social. La question de la création de ce lien de confiance est un enjeu pour le travail d'accompagnement. Quand il est décidé qu'une hébergée change de référente ce travail est à réengager par le travailleur social prenant le relais comme pour la personne accompagnée qui doit s'y adapter ; prenons pour exemple la situation de Madame W.

Madame W n'a pas d'enfant, elle est arrivée au CHRS en mai 2019, elle a vécu dans un pays européen pendant plusieurs années. Madame est venue en France pour se protéger des violences de son compagnon. L'admission et le début de son accompagnement ont été faits par une première référente puis en février 2020, j'ai repris le relais à la suite de mon arrivée au sein de l'équipe CHRS de l'Etablissement Femmes Solidarité 91 en janvier 2020.

2020. Face à nous Madame W semblait fermée et méfiante, ce qui peut être compréhensible car c'était une première rencontre.

L'arrivée du virus (COVID-19) a impacté le début d'accompagnement avec Madame W car les entretiens physiques ont été restreints et les appels téléphoniques ont été privilégiés pendant cette période. Ce contexte n'a pas favorisé la création du lien de confiance entre Madame W et moi.

En juin 2020, durant ce contexte particulier, j'ai fait mon premier bilan avec Madame W. Cette dernière a formulé des objectifs de travail mais également des réticences vis-à-vis de l'accompagnement que je menais auprès d'elle, cela m'a questionné : que se joue-t-il pour madame ? comment réajuster mon accompagnement ? quels sont les moyens disponibles pour réajuster mon suivi ? est-ce que je vais parvenir à prendre du recul ? Les instances telles que les réunions d'équipe, les supervisions, les échanges entre collègues m'ont permis d'exprimer ce que je vivais à travers cet accompagnement. La supervision m'a permis d'échanger avec l'ensemble de l'équipe avec le regard d'une tierce personne (superviseur) et ainsi de prendre du recul. Tout cela m'a permis de réajuster mon positionnement et de réaborder les choses différemment avec Madame W. La relation de confiance s'est créée au fur et mesure de cet accompagnement.

Le suivi social m'a permis d'accompagner Madame W vers le logement. Elle a obtenu un logement dans le parc public dans une commune qu'elle souhaitait. Un bilan de sortie a été fait, ce moment a permis à Madame W de revenir sur son parcours au sein de l'Établissement Femmes Solidarité 91.

**Anaëlle NKUNKU,**  
Assistante sociale

## L'ACCÈS AU LOGEMENT

→ Au total, **13 ménages (13 femmes et 32 enfants)** ont été relogés (pour **17 ménages sortis**).

→ Sur ces **13 ménages**, **8 femmes** avaient un emploi.



	Préfecture Mal-logés (ACD SYPLO)	Action logement	Droit commun	DALO	Ménages	Personnes
INSERTION	3		1		4	13
C.H.U.	2				2	6
URG. FAM.	3	3		1	7	26
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>45</b>

→ Tous les relogements ont été réalisés dans le parc public.

→ **23%** des ménages ont été relogés via Action logement.

Au fil des années, le nombre de relogement est stable. Les familles sont accompagnées en amont du relogement et durant la période de relogement à chaque étape du parcours. Une attention particulière est faite à la réalité contextuelle du logement par le biais d'une information ciblée auprès des femmes

À la suite du dépôt d'une demande de logement social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au relogement sont mobilisés** :

- Accord Collectif Départemental ;
- Inscription dans le SYPLO via le SIAO ;
- Action Logement pour les personnes en activité ;
- Droit au logement opposable à l'initiative des ménages.

## L'ACCÈS AU LOGEMENT DES FEMMES INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE ET PARTENARIALE

### Le pôle prospection de l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE

Ce pôle a été créé en 2020 **chargé de favoriser le relogement des ménages accompagnés prêts au logement en** développant des partenariats avec différents bailleurs.

Il est composé d'un référent de chaque service d'hébergement.

Au sein de l'équipe de Femmes Solidarité 91, la référente a pour mission de soumettre et d'actualiser les dossiers des femmes prêtes au relogement afin de les transmettre à la coordinatrice du pôle. Cette dernière proposera ces dossiers aux bailleurs partenaires afin qu'ils soumettent des propositions logement adaptées aux besoins et aux situations des familles.

### La plateforme relogement et le groupe de travail dédiée la FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES

L'établissement Femmes Solidarité 91 est membre au sein de la Fédération Nationale Solidarité Femmes qui regroupe en 2021 73 associations spécialisées réparties sur l'ensemble du territoire français.

La Fédération a mis en œuvre des partenariats auprès de différents bailleurs. Ainsi l'ensemble des associations adhérentes est informé des propositions logement via un outil : **une plateforme dédiée aux relogements en ligne créée pour recenser ces propositions logement et permettre au référent de positionner une femme accompagnée qui est prête à accéder à un logement autonome.**

Pour ce faire, une présélection est effectuée par la méthode du "scoring" (c'est-à-dire l'attribution de points selon la situation de la femme) pour permettre la sélection d'une seule femme pour une proposition logement ; donc un seul dossier est présenté au bailleur.

**Cette plateforme est un autre levier pour les femmes accompagnées par l'Etablissement pour accéder au relogement.** Deux référents de l'Etablissement sont chargés d'assurer l'articulation avec Fédération et participent à des réunions de travail dédiées.

**A. N'KUNKU**

## LE POLE CESF

L'activité des deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale de l'établissement s'inscrit de façon transversale dans celle du « Pôle CESF » de l'Association afin de compléter et d'enrichir l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assuré par les travailleurs sociaux.

### **Les CESF organisent et à la mettent en œuvre des actions collectives et/ou individuelles afin :**

- d'**Assurer la qualité**, la mise en conformité et l'amélioration **des lieux d'hébergement** (en lien avec le service technique)
- d'**Informier et d'Accompagner** dans **les actes de la vie courante** (apprendre à cuisiner, à conserver les aliments.. par exemple) selon les besoins des familles hébergées
- de **Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et l'exercice de la citoyenneté via des actions éducatives individuelles ou collectives**

Des réunions et temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).

→ **Sur l'établissement, les CESF de l'établissement ont mis en place 20 ateliers pour les familles, soient 31 personnes concernées.**

Thématiques	Nombre de séances	Nombre de participants
Prévention des accidents domestiques	2	2 familles soit 2 femmes et 4 enfants
Cuisine	1	2 familles soit 2 femmes et 4 enfants
Ateliers enfants	1	3 enfants
Soutien à la parentalité	10	2 familles soit 2 femmes et 4 enfants
Budget/Accès au logement	2	1 femme
Economies d'énergie et tri sélectif	2	2 familles soit 2 femmes et 4 enfants
Impact des écrans sur les enfants	1	2 femmes
Couture	2	1 femme
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>31</b>

Le confinement, le télétravail et les mesures barrières, notamment la distanciation ont obligé l'établissement à réduire son activité pendant cette année de crise sanitaire.

**Garantir la qualité de l'accueil des familles dans de bonnes conditions est indispensable.** Pour ce faire, la CESF assure le suivi et la gestion des appartements tant dans leurs besoins d'aménagement, travaux que sur l'accompagnement des hébergées à l'entretien régulier de leur lieu de vie.

A cet effet, la CESF prévoit et met en place les états des lieux de sortie incontournables (**11** sur 2020) mais aussi intermédiaires (**12** en 2020), en lien avec notre agent technique. Cela permet de voir comment les logements sont investis et entretenus en cours de séjour mais aussi d'échelonner et d'anticiper les travaux éventuels ou les achats à réaliser.

Parallèlement, **3** nouveaux appartements ont pu être aménagés pour accueillir de nouvelles familles notamment sur le dispositif d'Urgence hivernale.

**Un des ouvriers des services techniques est rattaché spécifiquement sur l'Établissement Femmes Solidarité. Il organise son travail en lien direct avec les 2 CESF sur les 34 appartements mis à**

## disposition des femmes victimes de violences conjugales.

Ils définissent ensemble l'organisation des actions dans l'intérêt du service (qualité des hébergements) et des projets individualisés. L'ouvrier peut être amené à proposer des ateliers techniques individuels avec la CESF pour préparer les personnes à l'accès au logement (remplacement d'ampoules, débouchage d'évier..).

## L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ – Le CVS

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Pour ce faire, elle institue une forme de participation : **le Conseil de la Vie Sociale**.

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE a toujours eu à cœur de faire vivre et faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.

**L'établissement FEMMES SOLIDARITE 91 y participe pleinement, le CVS permettant aux femmes d'exercer leur citoyenneté et de prendre la parole, de débattre, de prendre des initiatives et d'influer sur leur environnement, de revendiquer une qualité de service.**

En 2020, il réunit **1** représentant des résidents des services d'hébergement et d'accompagnement social de l'Association et **2** représentants du personnel (**1** titulaire et **1** suppléant).

Les membres du CVS rencontrent la Directrice et un membre du Conseil d'Administration 3 fois par an pour **questionner, donner leur avis, et ceux des autres personnes accompagnées (questionnaires individuels) sur la qualité des accompagnements et des hébergements, l'animation de la vie institutionnelle, et les activités**. Compte tenu de la crise sanitaire, le CVS n'a pas pu se réunir qu'une seule fois en 2020.

Le CVS peut également être force de proposition en initiant et en organisant la mise en place d'actions ou d'ateliers : en 2019 autour de l'initiation aux premiers secours par l'association Croix-Rouge et de la prévention contre le VIH et les Hépatites virales par l'association AIDES. Ces actions avaient été reconduites pour 2020, mais malheureusement elles n'ont pas pu être maintenues.

Une réflexion est en cours afin de permettre à ses membres de se réunir sous d'autres modalités (telle qu'en visioconférence) et de recueillir à nouveau les besoins et questions des ménages hébergés.

## LES FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE

Au sein du CHRS, les difficultés de la personne sont envisagées dans un double dynamique considérant l'influence de la santé physique et psychique sur la qualité de l'insertion sociale mais aussi l'influence de l'inscription sociale sur la santé globale. C'est pourquoi **le psychologue et les travailleurs sociaux du CHRS travaillent de concert, dans une complémentarité de leurs actions**.

**Son intervention, d'emblée conçue en articulation avec les missions de l'équipe éducative, complète les moyens mis en place pour accompagner au mieux les femmes accueillies et leur(s) enfant(s) dans un processus de réparation personnelle et d'insertion socioprofessionnelle.**

**Les missions du psychologue se déclinent selon 4 modalités d'intervention :**

- **Une écoute clinique et psychothérapeutique auprès des femmes accueillies et de leur(s) enfant(s)**

Toutes les femmes accueillies et leur(s) enfant(s) bénéficient d'un premier entretien avec le psychologue environ 1 mois après leur arrivée. C'est le moment pour lui de se présenter et de faire connaissance avec la famille. Ce premier échange lui permet d'apprécier les relations entre les membres de la famille, d'estimer les besoins et, le cas échéant, de proposer son aide, ce qui peut déboucher sur 3 axes d'intervention :

- *Un 1<sup>er</sup> axe "soutien psychologique et psychothérapie" en direction de la femme accueillie* pour laquelle il s'agit le plus souvent de comprendre et de se dégager des raisons et mécanismes à l'œuvre dans ce qu'elle a traversé avec son ex-conjoint ;
- *Un 2<sup>ème</sup> axe "prévention/aide à la parentalité"* au travers duquel il s'agit de travailler sur les **Interactions mère-enfants** et d'améliorer les compétences de chacun ;
- *Un 3<sup>ème</sup> axe "consultation et psychothérapie" en direction des enfants et adolescents* qui présentent, par exemple, des troubles psychopathologiques dus aux violences conjugales ou à un climat familial pathogène. La demande initiale peut émaner de la mère, de l'école, de l'éducateur référent ou de l'enfant lui-même.

### Données relatives au public reçu :

Sur le plan psychologique, **il n'existe pas de personnalité "type" a priori des victimes de violences conjugales et toute femme peut y être un jour confrontée. En revanche, ces violences génèrent toujours de la souffrance et une baisse de l'estime de soi comme du narcissisme chez la femme.** La gêne, la honte, la culpabilité, la tristesse et la colère sont également souvent évoquées. Quant aux **enfants reçus, ils ont été témoins et victimes des violences conjugales.**

En fonction de leur âge, de leurs ressources psychiques et de la qualité des relations psychoaffectives maintenues avec l'un et l'autre parents, ils présentent plus ou moins de symptômes.

Nombre d'entretiens				Nombre de personnes reçues		
Entretiens familiaux	Enfant seul	Femme seule	RDV non honorés	Femmes	Enfants	TOTAL
21	23	21	35	24	34	58
65						

*\*A noter que le contexte sanitaire de 2020 a fortement impacté à la baisse le nombre d'entretiens.*

- **Des éclairages psychopathologiques et victimologies, en synergie avec l'équipe éducative**

**La fonction institutionnelle du psychologue vise à soutenir l'équipe socio-éducative dans l'accompagnement des personnes** en ouvrant la réflexion sur la dimension psychique du sujet dans ses aspects conscients et inconscients. A ce titre, il participe aux 2 réunions hebdomadaires au cours desquelles sont évoquées les nouvelles admissions, les bilans et les différentes situations générant des interrogations.

Souvent plus à distance des situations, le psychologue met à jour des éléments cliniques et diagnostiques. Il propose sa lecture des événements et comportements, l'objectif étant d'**élaborer ensuite, ensemble, des stratégies éducatives adaptées aux éléments de personnalité repérés chez la femme accueillie ou ses enfants.**

- **Un travail auprès des auteurs de violences conjugales**

Depuis plusieurs années, dans le cadre d'un partenariat avec le **CIDFF ESSONNE** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et le **SPIP Essonne** (Service Pénitentiaire d'Insertion de de Probation), le psychologue intervient également auprès d'auteurs de violences conjugales ayant été condamnés et relevant d'un "stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes".

A raison de deux à trois fois par an, ces **sessions de stage, qui durent chacune 3 trois jours, s'efforcent de faire évoluer les auteurs quant à leur positionnement, leurs croyances et leurs certitudes.** Il s'agit d'abord de les informer sur la violence, sa législation et ses conséquences afin de provoquer ensuite, chez eux, une prise de conscience et une modification de leurs représentations et finalement de leur comportement. **Le psychologue de l'établissement, quant à lui, est plus particulièrement chargé de faire entendre et comprendre les conséquences des violences conjugales sur les enfants et combien l'enfantest lui-même une victime à part entière dans ces situations.**

- **Réseau et partenariat**

Lorsque cela s'avère utile, le psychologue rencontre certains partenaires afin de se concerter ou de faire le point par rapport aux personnes suivies conjointement. Il peut s'agir d'un professionnel du secteur social, d'un professeur d'école, d'une assistante sociale de secteur, d'un médecin de ville, d'un spécialiste du corps médical, d'un référent de l'ASE, etc.

Si nécessaire, il peut également être amené à rédiger certains écrits en direction de partenaires, qu'il s'agisse par exemple d'une attestation, d'une note clinique pour un confrère en vue d'une orientation ou, plus rarement, d'une information préoccupante dans la perspective d'un signalement d'enfant en danger.

#### d. Les sorties

- 17 ménages sortis
- 58 personnes
- soit 17 femmes et 41 enfants



**Durée moyenne de séjour : 21 mois**

→ **En 2020, 13 ménages sur 17 (13 femmes et 32 enfants) ont été relogés dans le parc public.**

	Taux de sortie	vers un logement de droit commun	vers un autre dispositif d'hébergement	autres
<b>CHRS INSERTION</b>	<b>47,37 %</b> 5 ménages 189 personnes	72,22 % 4 ménages 13 personnes	0,00 %	27,78 % 1 ménage 5 personnes
<b>CHU PERENNE</b>	<b>52,63 %</b> 4 ménages 10 personnes	60,00 % 2 ménages 6 personnes	30,00 % 1 ménage 3 personnes	10,00 % 1 ménage 1 femme isolée
<b>ALTHO</b>	<b>71,43 %</b> 8 ménages 14 personnes	86,67 % 7 ménages 26 personnes	0,00 %	13,33 % 1 ménage 4 personnes

**Les autres sorties :**

- Insertion : 1 famille est partie chez 1 tiers en province
- CHU : 1 famille a été orientée en interne vers l'insertion ; 1 femme isolée est partie chez 1 tiers
- Urgence ALTHO : 1 famille est retournée au domicile 7 jours après l'accueil, sans s'être installée.

**Pour assurer le possible d'un départ, d'une séparation, d'un ailleurs pour la femme, et éviter un retour avec l'auteur, la décision de cette dernière s'évalue et se construit dans le temps, dans un cheminement singulier pour chacune, qu'il faut respecter pour assurer son accueil et la sortie de cette situation de violences.**

Les moyennes sont à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité, elle peut jouer d'écart importants au regard des situations, s'étirer ou s'aboutir promptement.

Les situations parlent fréquemment de parcours où tout est à mettre en œuvre et en premier lieu la régularisation administrative, les procédures civiles et désolidarisation des baux ont des effets directs et dans le temps, sur le relogement des femmes. Elles traduisent des situations complexes et fragiles où construire/retrouver une stabilité demande du temps.

### Des liens à dénouer et à renouer ailleurs : quand le temps du relais est venu

La relation d'aide que nous instaurons dans le travail social, s'adresse aux personnes qui ont besoin d'être accompagnées pour un certain temps. Ces échanges verbaux et non verbaux favorisent la création d'un climat de compréhension et apportent un soutien lorsque la personne rencontre une épreuve.

Jusqu'où nous investir dans cette relation à l'autre ? Quand et comment se détacher de ce lien en passant le relais ?

Dans l'idéal, se serait d'élaborer une stratégie pour permettre aux personnes que l'on accompagne à mobiliser leurs capacités et leurs ressources afin qu'elles accèdent à leurs propres solutions à leurs problèmes. Surtout, retrouver confiance en elle, un équilibre et réaliser leurs différents objectifs.

La rencontre n'est pas toujours facile, surtout lorsque la personne semble ne pas vouloir la rechercher. La relation d'aide est un lien fragile entre un usager et un professionnel. C'est un peu ce qui s'est passé dans la relation avec la situation de Madame G.

Madame G est arrivée dans l'établissement avec deux de ses enfants âgés de 13 ans et 10 ans mais surtout, une tête remplie de soucis, de problèmes. Impossible pour elle d'entendre et de retenir quoi que ce soit, tellement tout « bouillait » dans sa tête. Elle ne voulait pas d'accompagnement, elle semblait ne pas avoir l'espace psychique pour l'accepter. Certes, les violences qu'elle avait connues avec les pères de ses enfants et son ex-compagnon y étaient pour quelque chose... mais son aînée de 17 ans était restée en Haïti et elle n'était pas en sécurité.

Il lui a fallu faire « de la place » et mobiliser énormément de capacité pour que petit à petit s'opère à partir d'une proximité relationnelle, un lien, une rencontre.

L'accompagnement a duré 18 mois, il fut intensif pour tout le monde. Le moment de la fin de la prise en charge fut compliqué. Madame G. téléphonait 2 à 3 fois par semaine et passait régulièrement au bureau pour prendre son courrier... même si elle n'en avait pas !

Le relais avec l'Assistante Sociale avait été prévu, mais Madame G. n'en était pas satisfaite, et elle revenait sur nos services pour résoudre ses problèmes. Je me suis questionnée sur « qui suis-je pour elle et qui est-elle pour moi ? ».

Pourquoi étais-je prête à continuer mon engagement dans cette relation d'aide hors de mes limites professionnelles, puisqu'elle avait quitté notre hébergement ? Avais-je réussi mes missions de travail ? Lui donner de l'autonomie... même à une petite échelle ?

Je me devais de trouver une solution afin de nous dégager, sans dommage de ce lien qui perdurait. C'était sans compter sur la force de Madame G. qui a su trouver une façon de dire aurevoir, sans que s'opère une rupture violente.

Mame G est venue un jour avec une spécialité de son pays qu'elle avait tout particulièrement préparé pour nous remercier. L'acceptation de son cadeau, de ce don a permis de ne pas aboutir à une rupture violente... qui aurait annulé le positif de la relation... et du travail fait. C'est ce qui a permis de passer la main ....

**E. PETIOT**

## //. Le LEAO

Créé fin décembre 2011, le Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) est référencé parmi les 206 dispositifs recensés sur 99 départements.

**Le LEAO a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales.**

Interpellé en amont ou dans l'après coup d'une séparation, **il est force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants.**

Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Le seul critère retenu pour ces activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.

**Le LEAO assure ses missions d'écoute d'accueil et d'orientation sur le territoire du Centre-Nord Essonne.** Sur le 91, 3 associations spécialisées interviennent : l'association LEA au Nord-Est, l'association Paroles de femmes/le Relais sur le territoire du Nord-ouest.

Le sud du territoire est découvert. **Les 3 associations spécialisées partenaires Femmes Solidarité 91, LEA et Paroles de femmes/le Relais réfléchissent ensemble à une proposition d'intervention commune, cohérente et adaptée sur ce territoire du sud essonnien.**



Nos prestations s'inscrivent dans une articulation prenant en compte le contexte et l'historicité des violences, l'impact de celles-ci dans la réalité et sur le psychisme.

**L'intervention est double : Celle du conseil, de l'information et celle du soutien psychologique.**

Recouvrir un espace de choix et de décision fait appel à l'information, le conseil et l'écoute mais aussi au discernement et à la réassurance. Un relais vers l'espace thérapeutique est ainsi toujours possible et soutenu lorsque la situation appelle à cela.

**L'évaluation du dispositif se réalise grâce à des outils spécifiques** : une base de données et des fiches individuelles renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué afin de recueillir des données statistiques sur l'activité mais aussi sur le « profil » des femmes et l'aspect contextuel de leurs demandes.

Ce nécessaire recueil d'information n'est pas toujours aisé dans le cadre de l'Écoute où le propos est précisément d'**écouter la parole des femmes « comme elle vient »**, d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année. En conséquence, lors d'une première écoute, il n'est pas toujours possible de renseigner la fiche écoute dans son intégralité. Nous avons donc choisi de ne retenir que les données particulièrement renseignées de l'Écoute, les femmes suivies sur l'Accueil étant "parfaitement" identifiées.

## Du CHRS au LEAO

J'ai eu l'opportunité de réaliser mon stage de fin de formation au sein du CHRS durant un an. Par la suite, j'ai postulé et été embauchée au sein du LEAO.

Chaque service a des missions singulières. Les violences conjugales y sont donc abordées de différentes façons, notamment car les demandes des femmes diffèrent.

Les femmes accueillies au sein du CHRS ont toutes réalisé une démarche commune, une demande d'hébergement. Elles sont accompagnées, par des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales diplômé.e.s, au sein d'un dispositif spécifique et contractualisé.

Bien que chaque femme ait une histoire et un parcours singuliers, la finalité de cet accompagnement est pour toutes le relogement autonome. Pour y parvenir, les femmes bénéficient d'un accompagnement social global qui tient compte des violences subies et leur impact sur l'autonomie des femmes et des enfants.

Au LEAO, l'ensemble des missions est exclusivement lié aux violences conjugales ; les femmes reçues n'en sont pas au même stade concernant leur situation.

Il existe une permanence d'écoute. L'outil du téléphone donne la possibilité aux femmes d'établir un premier lien, d'être reconnues comme victimes des violences qu'elles subissent. Nos missions consistent à écouter leurs mots, ce qu'elles disent de leur histoire et à les orienter dans leur demande. Cette permanence permet également une accessibilité auprès des partenaires pour des conseils, avis et peut être identifiée comme lieu ressource.

Le temps de l'entretien permet aux femmes d'être écoutées, de bénéficier d'un espace leur permettant d'être entendues, de connaître leurs droits, les démarches possibles à engager et d'élaborer certaines réflexions sur leur situation.

L'équipe du LEAO comme celle de l'hébergement bénéficient de la pratique d'une psychologue. Ces professionnels du soin reçoivent les femmes qui le souhaitent et s'adapte de la même façon à leur demande et à leur parcours, tout en occupant une fonction singulière. Grâce à cette pluridisciplinarité, plusieurs regards peuvent être posés sur les situations.

Les femmes ne sont pas engagées, elles sont libres de se saisir, ou non, de ce que leur propose le service. Certaines sollicitent plusieurs entretiens, contactent à plusieurs reprises la permanence d'écoute, d'autres non. Il s'agit de veiller à ce qu'elles prennent leurs propres décisions, pour et par elles-mêmes. L'accompagnement ne peut être construit en amont, il s'établit en fonction de la demande.

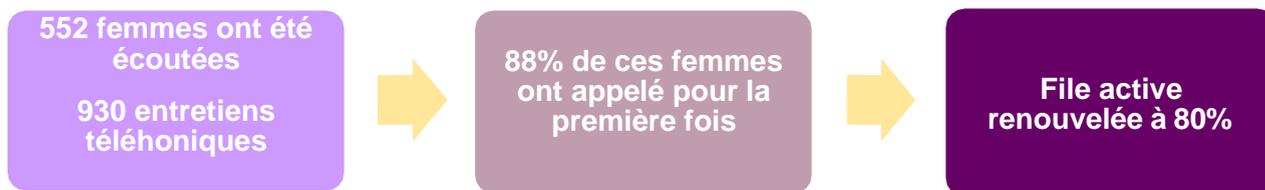
Les services du CHRS et du LEAO ont des missions propres qui nécessitent d'aborder les violences conjugales par différentes approches et en adaptant constamment sa pratique professionnelle. L'accompagnement proposé s'adapte alors à leur demande et à leur rythme.

**J.GUICHARD**

### a. L'écoute

→ **1 temps plein d'écouter réparti sur l'équipe éducative, 30 heures de permanences par semaine**

**Le téléphone est un outil très adapté pour les femmes victimes de violences conjugales** souvent traversées par la honte, la culpabilité et l'emprise. Il **répond à un besoin de mise en contact qui peut préserver l'anonymat** et permet à celles dont la vie est sous surveillance, de se manifester.



Sur l'année 2020, on constate une augmentation de **7%** du nombre de femmes écoutées par rapport à 2019. Chaque année, la file active est renouvelée de façon importante. Avec **930 entretiens dispensés**, l'activité est casi stable par rapport à 2019 (**950 entretiens**).

**Les périodes de confinement ont impacté notre activité. De mars à mai, deux périodes sont identifiées. La première partie du confinement a été calme. Les femmes étaient chez elle avec leur conjoint pendant cette période stricte. Ce qui a pu rendre plus difficile la sollicitation de notre service pendant ces premières semaines de mars. L'activité a ensuite été beaucoup plus dense.**

### Le confinement du côté des femmes

Le confinement strict a créé une bulle quasi étanche qui a fait émerger ou exploser des situations qui tenaient jusqu'alors. Les contacts extérieurs quasi inexistant ont amplifié le sentiment d'isolement et de vulnérabilité des femmes. Les appels reçus lors de nos permanences d'écoute étaient de différentes natures. Nous retracerons ici quelques paroles de femmes pendant cette période.

« Je n'ai jamais parlé de ça mais depuis 3 jours, ça tourne en boucle. Par curiosité, je suis allée sur un site où on explique les violences conjugales et en fait, ça me concerne. Il me disait toujours que c'était une question de dosage mais en fait, c'est ça. Je lui ai fait lire le site puisque tout est nous mais il dit que j'exagère. Il dit que c'est un enfer de vivre avec moi et c'est pour ça qu'il est comme ça. »

Les femmes nous appellent pour partager leur quotidien, profitant d'une brève sortie de Monsieur. Elles expriment leur épuisement et leur peur, parlent de leur situation qui se dégrade et se questionnent en vue de l'après confinement.

Comment tenir ? Quelles démarches peuvent-elles entamer ? Par où et quand commencer ?

- « Depuis le confinement, il dort jusqu'à midi. Il déjeune et se met devant BFM pour m'inquiéter encore plus le soir avec le Covid ». Mme est infirmière de nuit dans un hôpital.
- « Il m'interdit de sortir pour ne pas rapporter le virus à la maison. Je suis obligée d'envoyer mon arrêt de travail et je vais sûrement me faire licencier. ».
- « Je n'arrive plus à me concentrer, c'est un stress permanent. »
- « Au début, il y avait des colères mais je me suis adaptée. Il me fâchait tellement. Je faisais tout pour éviter ça. Le confinement a tout achevé. Je m'occupe des courses, de la cuisine, des devoirs, de tout et il n'est jamais satisfait. »
- « Dès que je fais une faute de français, il me rabaisse. Il fait faire les devoirs aux enfants car il dit que je suis trop idiote et que ce serait catastrophique. Avant, on maintenait la façade mais avec le confinement, ça explose. »
- « Il ne supporte plus rien ni personne. On doit être silencieux, il ne veut pas nous entendre. Avant, il criait sur les enfants, maintenant, il les tape. »
- Certaines femmes pensaient devoir attendre la fin du confinement pour aller déposer plainte ou appeler la police et craignaient de ne pas pouvoir tenir.
- « Quand les infos parlent des violences conjugales, il me dit que je vais être la prochaine sur la liste des victimes. »
- « Je me suis enfuie avec les enfants à 5h30 du matin pendant qu'il dormait sinon, il ne m'aurait pas laissée partir. »

**C.JARDIN**

## LES FEMMES QUI APPELENT

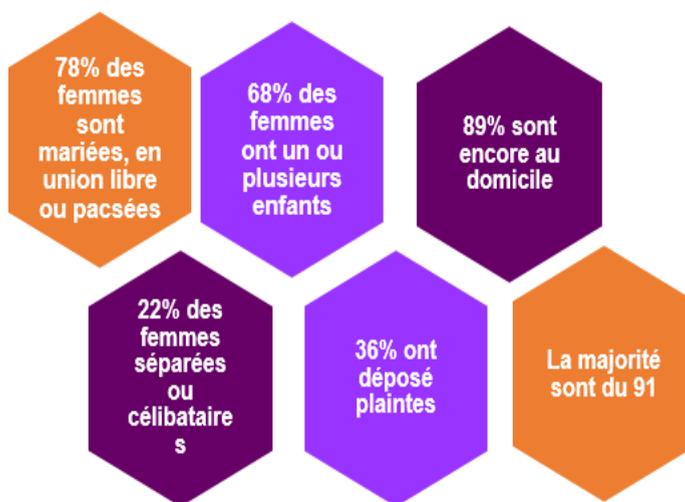
**Le premier contact est un temps extrêmement important tant dans l'acte posé par ces femmes que dans l'accueil et l'écoute qui leur sont réservés.**

Lors de ce premier appel, un silence est rompu même si fréquemment, la situation de violences vécues n'est pas évoquée comme telle ou fortement banalisée. Cependant, l'appel est dirigé vers un lieu identifié « femmes victimes de violences conjugales » qui de facto, les identifie et engage l'échange sur cette thématique. Il est alors essentiel de proposer un cadre déontologique qui **assure sécurité et bienveillance afin d'engager avec ces femmes un travail autour du contexte de violence et des affects qui s'y rattachent, sans jugement et à leur rythme.**

**Lors de ce premier contact, la femme est reconnue dans un statut de victime. Aucun travail de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.**

**Origine territoriale :** La majeure partie des femmes est originaire du département de l'Essonne. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et de son repérage.

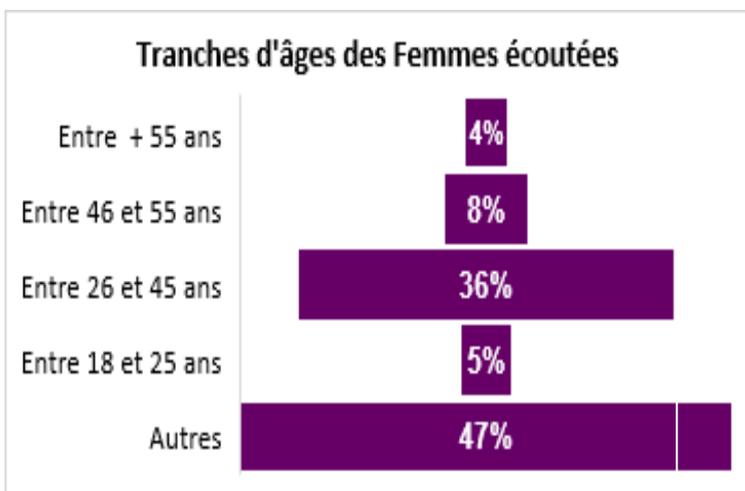
**La surreprésentation des femmes avec enfants :** témoigne de l'irruption des violences ou de son intensification lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple et de sa persistance.



**Une population jeune peu représentée** - Seulement **5%** de jeunes femmes se manifestent. Cette tranche d'âge n'est pas épargnée par les violences mais l'accès à un numéro d'Écoute ou à un lieu spécialisé restent plus difficiles ou tout du moins, moins adapté au premier abord.

**Un travail de terrain auprès des jeunes comme l'utilisation d'outils appropriés à cette tranche d'âge sont absolument nécessaire et nous nous y employons.**

**De nouveaux dispositifs adaptés au public émergent comme le tchat en ligne** éphémère porté par associations spécialisées partenaires (Comment s'aimer d'En Avant Toutes) qui permet d'effacer



*Pour les femmes qui ont voulu renseigner leur situation*

→ **78%** sont mariées, pacsées ou en union libre, parmi elles :

→ Pour **70%** d'entre elles, la violence s'exerce à l'intérieur du foyer, l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui leur permettent de rompre leur isolement et toute traçabilité et sécuriser les conversations.

→ Pour, **19%** d'entre elles, les violences physiques ont cessé avec le départ de Monsieur (ordonnance de protection et autres). Ces situations souvent délicates mobilisent angoisses et peurs et la question de la protection des femmes et des enfants est fréquemment posée.

- **89% sont encore au domicile - 11% ont quitté le domicile, souvent en urgence pour une mise à l'abri**, nombreuse se retrouvent dans des situations précaires voire d'errance qui fragilisent considérablement l'acte de départ.
- **22% de femmes divorcées ou célibataires nous sollicitent dans l'après coup de la séparation**, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridiques et judiciaires mais aussi une écoute et/ou un soutien psychologique, les effets des violences conjugales agissent sur du long terme. La séparation ne signe pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui se déplace et se joue couramment hors cadre conjugal, particulièrement autour des enfants.
- **36% de femmes ont déposé plainte en 2020**, ce peut être une première plainte ou la réitération d'acte posé précédemment. De l'acte posé à la réponse judiciaire, la route est longue et semée d'embûche... Le traitement de la plainte pourra durer des mois et beaucoup resteront sans nouvelle et sans suite.

### La mise en sécurité pendant la période de confinement

En avril 2020, en pleine période de confinement national, nous recevons l'appel d'une femme de 30 ans, en détresse. Celle-ci est confinée avec son conjoint, leur fille de 3 ans et demi et deux enfants de Monsieur nés d'une précédente union.

#### Contexte de l'appel :

Dès le début de l'échange nous essayons d'éclaircir le contexte.

Où se trouve-t-elle au moment de l'appel, où se trouve monsieur et où se trouvent les enfants ?

La détermination du contexte est essentielle afin de se donner une idée de l'urgence de la situation, du temps potentiel de l'appel, des perspectives à court terme. Selon le contexte, notre façon de mener l'entretien diffère. Dans cette situation, Madame se trouve dans le garage du domicile conjugal au moment de l'appel. Son mari est aller faire des courses, les enfants sont dans le salon. Madame nous fait part de son souhait de quitter le domicile en raison des violences conjugales dont elle est victime.

#### **Evaluer la situation de Mme et l'urgence :**

Notre rôle est d'évaluer au mieux le danger qu'elle encoure, l'urgence de la situation afin de l'orienter au mieux. Pour cela nous posons des questions sur son quotidien afin de déterminer les différentes formes de violences subies, leurs fréquences. Au vu du récit de Madame L, nous découvrons qu'elle est victime de menaces divers (dont des menaces de mort), d'insultes, de jets d'objets, de viols. Elle précise que le confinement multiplie les violences. Madame craint pour sa vie et pense que monsieur peut mettre ses menaces à exécution.

Une enquête menée par l'Ifop révèle qu'en France, une femme sur dix a été victime de violences conjugales durant cette période et pour le tiers d'entre elles, cela a démarré pendant le confinement.

#### Repérer les démarches déjà réalisées et la demande de Mme :

A t-elle déjà fait appel à la police, la gendarmerie ? Madame nous indique, qu'un mois auparavant, elle a contacté la police suite à un énième épisode de violence. Monsieur a été mis en garde à vue pendant 2 jours, il sera jugé en octobre prochain. Depuis son arrestation, le comportement de Monsieur n'a pas changé, c'est un élément inquiétant. Madame souhaite quitter au plus vite le domicile pour se protéger, elle et sa fille.

#### Identifier les ressources et leviers pour Mme :

Par la suite nous tentons d'évaluer les ressources extérieures pouvant aider Madame à quitter le domicile conjugal. A-t-elle déjà parlé des violences subies à une amie, un membre de sa famille ? Connait-elle une personne qui pourrait l'héberger temporairement ?

Madame L a révélé, il y a peu de temps, à sa cousine les violences dont elle est victime. Cette dernière vit dans un studio, elle dit ne pas pouvoir l'héberger elle et sa fille. Madame L n'a pas d'autre lien social. Les violences psychologiques l'ont complètement isolée.

Pendant le confinement, les forces de l'ordre ont enregistré une augmentation significative des sollicitations à propos de situations de violences dans le couple : +36% à Paris, et 32% en zone gendarmerie.

**Répondre à la demande de mise en sécurité :**

La Fondation des Femmes, la Fédération Nationale Solidarité Femme (FNSF), l'Union Régionale Solidarité Femmes IDF (URSF IDF) et le bailleur Gecina se sont mobilisé sur la mise en place d'un dispositif d'hébergement exceptionnel à destination des femmes et des enfants victimes de violences : le dispositif Marie Curie.

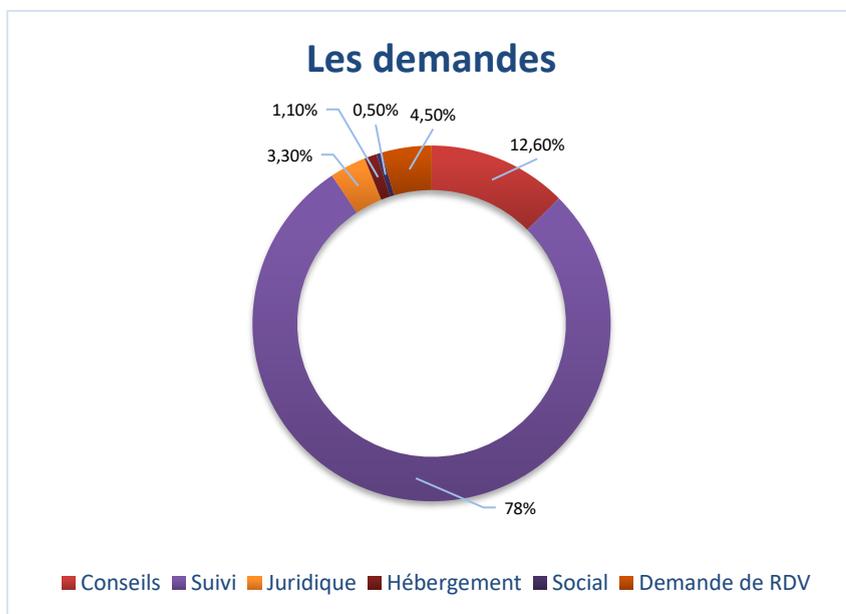
Le bailleur Genica met à disposition une résidence universitaire pour y accueillir, en urgence, des femmes victimes de violences conjugales jusqu'au mois de juin 2020. L'entreprise de VTC "Femme au volant » participe à leur mise en sécurité en assurant le transport entre le domicile de femme et la résidence universitaire.

Les éléments recueillis lors de cet échange téléphonique nous amènent à confirmer la situation de danger pour cette femme. Nous lui avons alors présenté le dispositif Marie Curie. Elle a pu mettre en avant son souhait d'accéder à cet hébergement d'urgence. Notre partenariat avec la Fédération Solidarité Femmes nous a permis de l'y orienter.

**Léa VERGOL**  
Educatrice spécialisée

**LES DEMANDES**

Le motif de la demande s'entend par la première demande évoquée par les femmes lors de ce contact, le ticket d'entrée qui « justifie » l'appel. Qu'elle soit dans le pragmatisme d'une démarche ou l'évocation d'une situation, **la demande recouvre toujours un double besoin : celui d'être écoutée et reconnue, celui d'être informée et conseillée.**



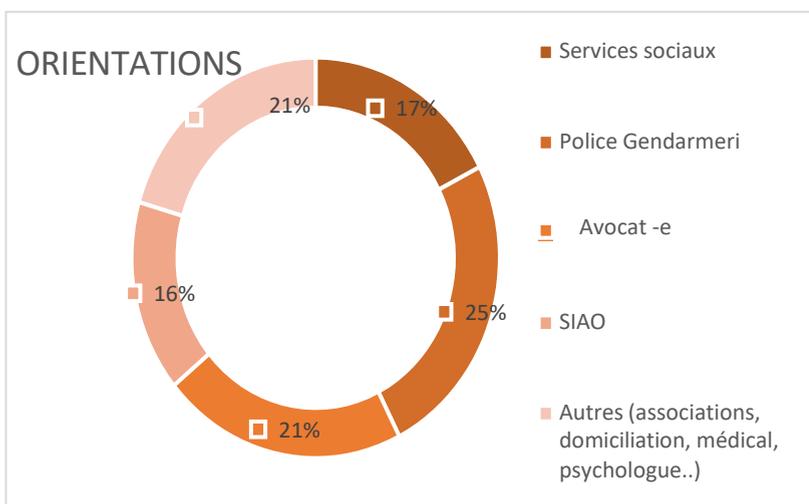
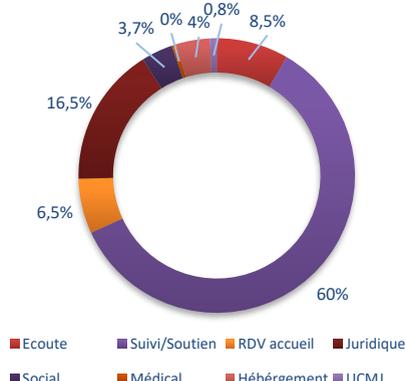
→ Pour les demandes « de suivi », soient **78%** des demandes en 2020, il s'agit du soutien aux femmes qui ont déjà été vues et pour lesquelles il y a déjà des démarches d'engagées. C'est près des **¾** de l'activité l'accueil.

L'écart entre la demande et la réponse évoque le travail réalisé durant l'entretien. Cela permet de préciser les éléments de la situation pendant le temps d'échange et d'écoute.

**Les réponses et informations proposées par les écoutants-es s'appuient sur la demande initiale puis évoluent avec ce qui est repéré, et évalué des situations.**

**L'écoute constitue un espace ressources autant pour les femmes que pour les professionnels extérieurs qui les accueillent et les accompagnent.** Ce numéro d'écoute est sollicité par des professionnels et particuliers, mobilisés par une situation de violences conjugales pour laquelle ils ont besoin de conseils et soutien, tant sur la posture à adopter que sur les réponses à donner.

**Les réponses & Informations**



→ **42% des orientations ont été faites vers le secteur judiciaire. Ce qui indique la prépondérance des démarches judiciaires à réaliser pour les femmes.**

La Police, la Gendarmerie et les avocats-es spécialisés-es dans les violences conjugales, partenaires de proximité de l'équipe éducative.

**L'ÉVALUATION DES SITUATIONS SUR L'ÉCOUTE**

**2019** : l'année où les féminicides sont personnifiés et leur décompte égrainé en temps réel. Chaque décès met en lumière une femme avec son prénom et son histoire. La société, les politiques, chacun a pu prendre conscience de l'ampleur des chiffres et du manque de réponses judiciaires, pénales, sociales apportées aux femmes.

S'en suivra la mise en place du Grenelle pour lutter contre les violences conjugales visant à développer des actions et dispositifs dédiés.

**2020** : l'année du confinement. L'année post-Grenelle.

Des points d'accueil, de l'hébergement d'urgence, des lignes d'écoute, des plateformes de signalement pour les femmes victimes de violences conjugales sont créés et apparaissent sur tout le territoire. Les supermarchés, les boulangeries, les pharmacies, toutes et tous sont mobilisé-es, inquiet-es et veulent agir pour aider ces femmes. L'ensemble des dispositifs existants a permis de déployer une offre de proximité à destination des femmes et de leur entourage, pour mieux les informer des possibilités d'alerte et d'écoute.

Se pose alors la question de l'évaluation de la situation de ces femmes et de l'urgence pour elles. L'urgence de la /du professionnel·le n'est pas toujours l'urgence de la femme. Le positionnement professionnel peut influencer sur la décision de la femme et, une fois sa parole recueillie, il est primordial d'évaluer la situation dans son ensemble.

Cette évaluation doit s'appuyer sur des principes d'écoute empathique et non jugeante, qui laissent possible l'émergence du souhait réel de la femme.

S'il ne fait aucun doute que les femmes encourent un réel danger, elles seules sont à même de décider du moment de leur rupture.

Lors de nos permanences, plusieurs écoutes ont commencé par : « je souhaite un hébergement d'urgence » et après une discussion approfondie autour de leur situation, l'évaluation du danger et des différentes démarches possibles, le discours devenait : « je veux rester chez moi, je ne veux pas aller en foyer mais je veux qu'il parte. »

Notre travail consiste à accompagner les femmes dans leurs décisions et leurs choix, à leur rythme. Cela n'empêche pas l'inquiétude mais nous savons qu'il est nécessaire que les femmes soient pleinement actrices de leur projet pour qu'il se concrétise durablement.

**Caroline JARDIN**  
Éducatrice spécialisée - LÉAO

## *b. L'accueil et l'accompagnement*

→ 2 temps plein d'accueillantes, 1 temps partiel de psychologue de 9 heures hebdomadaires

**L'Accueil est notamment articulé à l'écoute téléphonique qui reçoit les femmes dans le cadre de permanences et sur rendez-vous des femmes pour les accompagner dans leurs démarches. L'Accueil et l'accompagnement spécialisé des travailleuses sociales proposé est complété de deux prestations : la consultation psychologique et la domiciliation administrative.**

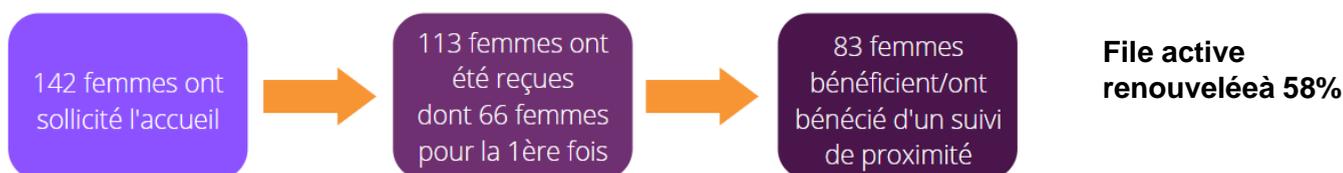
Les femmes sont accueillies par une équipe pluridisciplinaire, en responsabilité de suivi et dans le maintien d'un cadre déontologique, conditions d'un espace dédié pour leur permettre de s'y poser et d'avancer.

Cette approche pluridisciplinaire vise la réflexion croisée des pratiques nécessaire pour l'accueil et l'accompagnement des femmes.

### **L'accueil, non contractualisé, se fonde sur des principes de travail :**

- **L'inconditionnalité** – toute femme victime de violences y est accueillie et écoutée
- **Le respect du rythme de la femme** – dans son parcours, son cheminement et les démarches qu'elles souhaitent engager
- **Le libre choix de la femme** – sans jugement et dans la singularité de son histoire

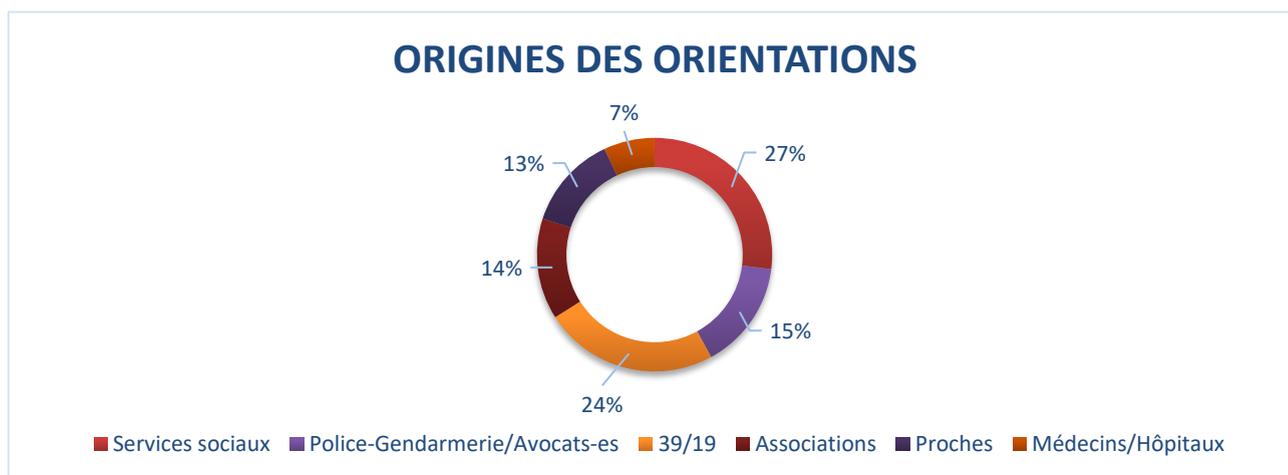
**L'activité d'accueil se déroule sur l'ensemble de la semaine et 2 samedis par mois. Tout femme qui nous sollicite soit par téléphone ou directement sur place est entendue dans sa demande.**



De 2019 à 2020, l'activité d'accueil a baissé de plus du tiers. Cette baisse conséquente s'explique par les périodes de confinement de mars à mai puis de novembre au 15 décembre pendant lesquelles les rendez-vous in situ étaient fermés. 29 femmes (20%) ne sont pas venues à leurs rendez-vous.

83 femmes ont été ou sont suivies par le LEAO. Leur situation appelle à un accompagnement très soutenu. Entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue sont engagés.

## LES FEMMES ACCUEILLIES

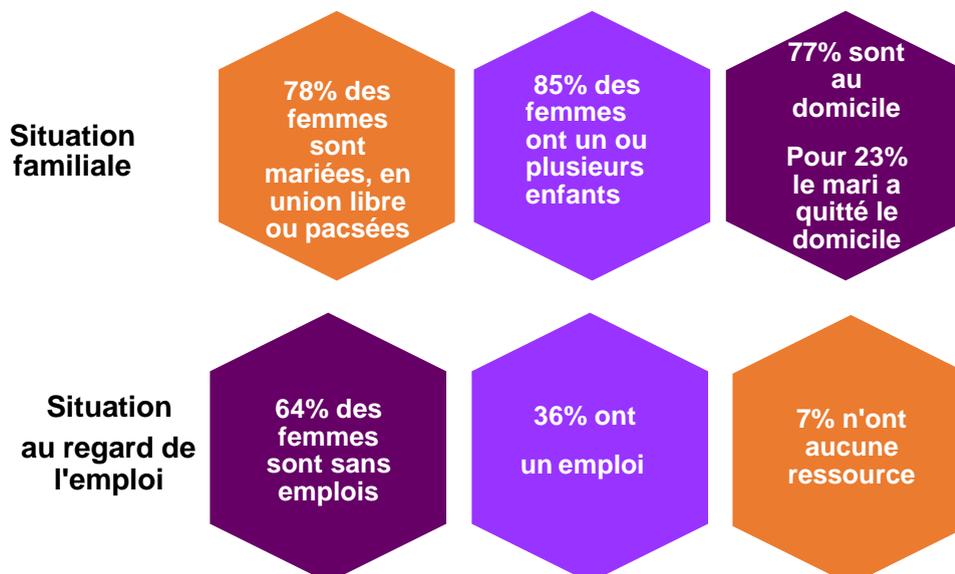


42% des orientations reçues par le LEAO ont été faites par les partenaires de la justice (Police-Gendarmerie/avocats-es) et les services sociaux.

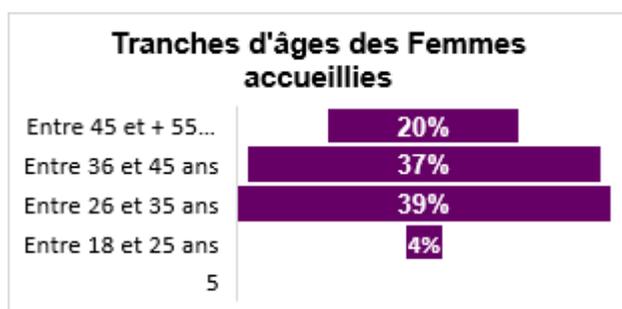
L'établissement Femmes Solidarité continue de communiquer fortement sur ses activités.

1/4 des orientations a été réalisé par le 3919 le numéro national d'écoute porté par la Fédération Solidarité Femmes.

Ce numéro d'écoute nationale, menacé en 2020 par une procédure de marché public heureusement interrompue grâce à la mobilisation des associations, oriente de façon territorialisée les femmes, qui ont besoin d'un accompagnement de proximité et spécialisé dans leurs démarches.



→ 64% des femmes sont sans emploi, ce qui illustre à des situations de grande vulnérabilité et précarité, barrière à l'autonomie et l'émancipation des femmes.



→ 4% des femmes accueillies ont entre 18 et 25 ans.

Il reste difficile de toucher les jeunes femmes, la terminologie "violences conjugales" ne semble pas faire écho pour elles. Elles ne se reconnaissent pas dans le terme « conjugalité ».

Les outils "traditionnels" tels que l'Ecoute téléphonique ou le rendez-vous sur la structure, sont peu adaptés. Il s'agit de travailler à l'aller vers et au développement d'outils spécifiques.

Situation en matière de procédure judiciaire	Avant d'avoir sollicité l'accueil	Après avoir sollicité l'accueil
Femmes ayant porté plainte	42%	28%
Femmes ayant déposé une main courante	25%	14%

→ Plus d'une femme sur 4 porte plainte après avoir sollicité l'accueil. Concernant la main courante, il s'agit d'une femme sur 7.

Les actes posés (plaintes ; main courantes) après avoir sollicité l'accueil traduisent le travail d'accompagnement à la prise de conscience des faits de violences et la nécessité pour ces femmes d'engager un processus pour être reconnu en tant que victime.

La main courante n'est pas anodine, une démarche à ne pas négliger dans le parcours complexe des femmes victimes de violences conjugales. Certaines femmes ne porteront pas plainte de peur des représailles de Mr, dans la culpabilité de lui porter préjudice, sous pression des familles, dans un sentiment d'emprise...

La main courante est un recours pour elle, qu'elle pense sans poursuite et c'est souvent en cela qu'elles peuvent faire la démarche.

C'est alors difficile pour certaines lorsque des poursuites s'engagent, dans une réponse du judiciaire qu'elle n'avait pas envisagé, paradoxe entre la prise en compte du sérieux de la situation et la démarche envisagée par certaines femmes.

## LES ENTRETIENS



→ Pour les **113 femmes**, **580 entretiens** ont eu lieu (pour **619 sollicités**).

→ **6%** n'ont pas été honorés.

Les absences aux rendez-vous rendent compte d'annulation contextuelle, mais pas seulement. C'est principalement, dans le cadre d'un premier rendez-vous que les femmes « s'absentent ».

### Premier entretien :

**Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voir « déposé ou dévoilé ».** Ces entretiens sont denses et il est essentiel de prendre et donner du temps aux femmes qui pour beaucoup, font pour la première fois cette démarche.

Ces entretiens s'inscrivent dans la trajectoire des femmes pour sortir du silence et lever le secret. Ils leur permettent de témoigner des violences et de vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.

### Entretiens de suivi :

**Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes.** Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par la préparation de documents, contacts avec les partenaires associés au suivi et surtout, contacts réguliers avec les femmes par mail, téléphone....

Toute rencontre ouvre à un dossier personnalisé où chaque pièce et document liés aux démarches sont photocopiés et conservés.

## DES ACTES ET DES DEMARCHES

- **45** dossiers ou documents ont été menés à bien : **58%** correspondent à des dossiers d'aide juridictionnelle et JAF, **29%** d'attestations et **13%** de divers documents : régularisation administratives, courriers au procureur ou avocats...
- Au cours de l'année 2020, dans le cadre de leur suivi, **28%** de femmes ont déposé plainte, **42%** avaient déjà déposé plainte avant de rencontrer une accueillante.
- **14%** ont été aidées et soutenues dans une démarche liée à une procédure pénale, **42%** pour une procédure civile et **4%** pour une procédure administrative.

**Toutes les femmes rencontrées sont informées sur leurs droits en matière de violences conjugales mais également sur tous les droits auxquels dont elles ne bénéficieraient pas et auxquels elles peuvent prétendre.**

Ce travail d'accompagnement est bien sûr en relation avec les procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales et la réactivité dont doit faire preuve les femmes qu'il est essentiel de soutenir.

**Ce travail s'accompagne toujours d'une information précise auprès des femmes sur le montage didactique du dossier, d'une explication sur la mise en perspective engagée dans le dépôt du dossier ou de la démarche à engager et sur l'étape qu'ils occupent dans le parcours singulier de chacune.**

**L'écrit occupe une place importante dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé, l'historique des violences traduit avec précision.** Cette transcription est une mémoire vive permettant aux femmes d'interpeller le dispositif sur le temps qui est le leur, dans le temps dans lequel s'inscrivent les violences conjugales.

**Beaucoup de femmes demandent la production d'une attestation ou la réactivation d'un suivi des années après leur premier passage.**

## DES ACCOMPAGNEMENTS EXTERIEURS

→ **Une baisse significative des accompagnements a été constatée du fait de la situation sanitaire.**

En 2019, les accompagnements au tribunal représentaient **60%** des accompagnements (sur **39**).

**En 2020, le tribunal refusait l'accès aux accompagnants par les restrictions sanitaires.**

**L'équipe éducative n'a ainsi procédé qu'à 7 accompagnements au tribunal en 2020, et 2 chez l'avocate.**

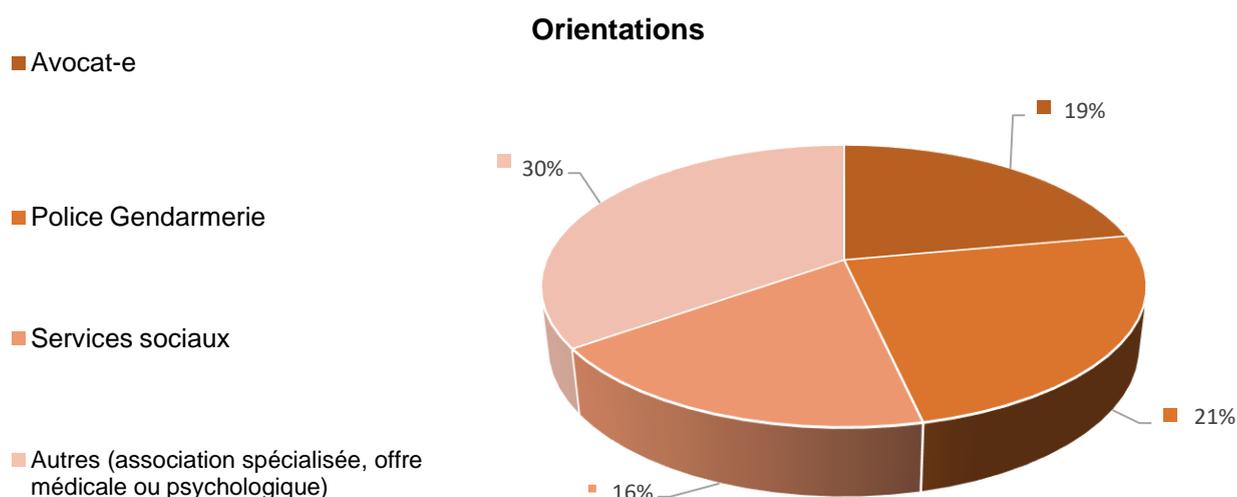
**Le nombre d'accompagnements est d'autre part tributaire du temps lié aux procédures civiles et à la nature des réponses pénales prononcées par la justice à l'encontre des violences conjugales.** Il est à noter que de nombreuses plaintes sont classées sans suite et n'engagent pas de procédures.

**En amont, un important travail de préparation est engagé avec les femmes et auprès des partenaires directs.** Cette préparation permet à de nombreuses femmes de choisir d'effectuer leurs démarches seules. La mise en place de relais adaptés et la possibilité de joindre « à tout moment » leur référente les assure suffisamment pour mener à bien leurs démarches dans une bonne lisibilité.

## ORIENTATIONS ET CONTACTS PARTENAIRES

Les situations des femmes victimes de violences conjugales doivent être appréhendées dans leur globalité afin de permettre aux femmes de sortir des violences et d'entamer/de poursuivre un parcours de reconstruction à tout niveau pour elles et leurs enfants. Les orientations sont proposées après un travail d'évaluation de chaque situation et en écho aux demandes/besoins des femmes.

→ Sur les 16% des orientations vers les services sociaux, 14% se sont faites vers les MDS pour la constitution d'un dossier Insertion et 115.



Le travail en partenariat assure à chaque acteur dans la situation de se repérer et se coordonner. Il permet aux femmes une cohérence d'interventions et constitue pour elles, un solide maillage propre à les aider et les protéger.

### c. La domiciliation administrative

→ Un agrément pour 40 femmes « hors hébergement »

Les femmes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité.



### La domiciliation s'adresse :

- Aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable,
- A celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité,
- A celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale

Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficiente pour toutes les familles hébergées au CHRS.

**Cette prestation permet à des femmes de prendre contact avec notre structure et de solliciter, dans un deuxième temps, une aide via l'Accueil.**

**→ 74%, soit 40 femmes domiciliées ont eu accès à cette prestation, en amont ou en aval d'un rendez-vous sur l'Accueil.**

### *d. La consultation psychologique*

Nombres de RDV		Nombre de femmes	
Nombre de RDV <u>solicités</u>	<b>168</b>	Nombre de femmes qui ont <u>solicité</u> un RDV	<b>31</b> (dont 21 nouvelles demandes)
Nombre de RDV <u>honorés</u>	<b>118</b>	Nombre de femmes <u>reçues</u>	<b>23</b> (dont 14 nouvelles)
Nombre de RDV <u>non honorés</u>	<b>50</b>	Nombre de femmes <u>jamais venues</u>	<b>8</b> (dont 7 nouvelles)

Notre consultation a été fermée durant 2 mois, de mars à mai 2020, période de confinement strict..

La psychologue du service reçoit chaque femme qui en fait la demande, reçue dans le cadre du LEAO.

La demande est singulière à chacune : Certaines viennent pour pouvoir se séparer de leur partenaire violent; ou parce que celui-ci les a mises à la porte et qu'elles ne le supportent pas. D'autres viennent interroger un choix de partenaire, repérant une certaine répétition dans leur lien amoureux. En effet, les femmes qui s'adressent au LEAO n'en sont pas toutes au même temps.

Elles sont en couple ou séparées depuis plusieurs années déjà. Elles ont ou non engagé des démarches dans la réalité... Ce qui suffirait à indiquer qu'il n'y a pas de parcours type (se séparer, porter-plainte ou vice-versa...) pour toutes les femmes victimes de violence conjugale.

Et au-delà, qu'il n'y a pas une situation-type, comme on tend aujourd'hui à réduire la particularité de chaque situation dans un universel. Pour chaque femme, il y a une histoire, une modalité de lien singulier à un homme aussi violent que celui-ci puisse être.

## L'URGENCE SUBJECTIVE

Lorsque des femmes s'adressent à la psychologue du LEAO, une urgence subjective préside très souvent à la demande. Il s'agit d'une urgence à dire, à comprendre son lien à un partenaire violent et/ou la difficulté à s'en séparer, psychologiquement parlant, même après des années de séparation. En effet, pour certaines, cette urgence à comprendre survient après des années de séparation ; pour d'autres, en revanche, dans le temps de la séparation ou juste avant. Mais pour chacune, cette demande de rencontrer un psychologue répond à un temps logique (rencontre avec un nouveau partenaire, difficultés avec un enfant, un deuil...).

C'est également une urgence subjective qui leur aura permis, de quitter un partenaire violent, parfois après de longues années de violences physiques et/ou verbales subies. C'est un évènement particulier, un mot singulier, une phrase voire de la violence soudainement portée à l'endroit de leur enfant, qui aura été « le déclic » pour se séparer – tout au moins, pour qu'elles puissent l'envisager. Cette urgence subjective n'a donc rien à voir avec une « urgence sociale ». C'est du reste ce hiatus entre urgence subjective et sociale, que certaines femmes viennent bien souvent interroger dans le cadre des entretiens avec la psychologue, s'étonnant d'avoir mis autant de temps à pouvoir partir, du moins à pouvoir l'envisager, quand bien même elles pouvaient parler, se plaindre de la violence de leur partenaire (sans même parler de la dangerosité de la situation). Il ne suffit pas en effet de parler, pour pouvoir se séparer – ce dont témoignent maintes femmes reçues au LEAO.

C'est d'ailleurs, pourquoi certaines femmes, objet de violences, peuvent-elles retourner auprès d'un partenaire violent, après avoir demandé de l'aide voire une mise à l'abri en urgence. Certaines d'entre elles, exprimant même combien l'intervention du social pour les protéger, a pu faire effraction subjectivement parlant.

Aussi, si le dispositif du LEAO a notamment une mission d'information et d'accompagnement auprès des femmes reçues, il importe de se poser la question en équipe (éducatrices, cheffe de service, psychologue), pour chacune d'entre elles, des effets de toutes interventions dans la réalité, quand bien même celles-ci s'imposent. Et notamment, quand il s'agit de mesures judiciaires, telle que porter plainte contre son partenaire; ce qui n'est jamais anodin ;

L'accompagnement proposé par le dispositif LEAO ne saurait donc répondre à un programme d'emblée préétabli et « fléché ». Il tient compte, voire se « cale », sur la subjectivité et la temporalité de chaque femme - laquelle temporalité n'est pas toujours celle du social.

S .COROUGE,

### e. Les formations

**Depuis 1981, l'expertise de l'établissement FEMMES SOLIDARITE 91 et de ses professionnel.le.s, ainsi que son engagement à vouloir participer à la lutte contre les violences conjugales dans la société, ont impulsé au fil des années la création et le développement de plusieurs actions de prévention, de sensibilisation et de formation.**

**Fort de son ancrage partenarial et de son inscription sur le département, l'établissement dispense ces actions sur la question des violences conjugales et l'égalité Femmes-Hommes en Essonne. L'équipe répond à toute sollicitation, prenant en compte combien informer et prévenir sur ces questions relèvent de missions de service public.**

**Ainsi les actions de prévention, de sensibilisation et de formation, sont réalisées par les travailleurs sociaux ou par les psychologues de l'Etablissement et adressées à des publics très diversifiés (jeunes, professionnels, forces de l'ordre, auteurs...), par le biais de différents modèles d'interventions et d'outils adaptés à la réalité et aux besoins de chaque groupe, et co-construits avec chaque partenaire.**

**L'expérience des professionnel.le.s en la matière est large et nourrie de la pratique du Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation et du Centre d'hébergement fléché.**

La connaissance des relais et dispositifs est inhérente à l'ensemble des activités et missions, l'accompagnement des femmes et des enfants et s'inscrit dans une incontournable articulation partenariale (associations spécialisées, avocats, services sociaux, forces de sécurité...).

→ **Sur l'année 2020, 134 personnes ont bénéficié des actions desensibilisation/formation.**

La crise sanitaire a impacté fortement l'activité ; L'établissement a adapté ses outils pour mener à bien avec ses interventions (formations en zoom..).

Les femmes victimes de violences conjugales rencontrent des interlocuteurs différents en des temps donnés de leur parcours. La prise en compte et les réponses apportées à ces femmes diffèrent selon les représentations rattachées à cette problématique, l'information et les repères qui y sont associés, la connaissance des dispositifs spécialisés en la matière.



## **LES FORMATIONS POLICE GENDARMERIE**

→ **26 professionnels ont été formés en 2020 soient 13 gendarmes et 10 policiers.**

**L'Etablissement dispense sur le département de l'Essonne depuis plus de 30 ans et ce jusqu'à aujourd'hui, des formations aux professionnels des forces de sécurité de terrain, gendarmes et policiers.** Ces prestations sont proposées pour **permettre d'apporter un appui aux personnels dans le contact avec la victime tant par un éclairage théorique des processus en jeu dans les violences conjugales du point de vue de la victime et de l'auteur que par la transmission d'informations ciblées et d'études de terrain.**

Les formations de l'Etablissement FEMMES SOLIDARITE 91 s'inscrivent dans la perspective d'**assurer aux femmes, une prise en charge plus ajustée de la part des intervenant-e-s par une meilleure évaluation de leurs situations, particulièrement lors d'un dépôt de plainte.**

La formation des forces de l'ordre est une orientation forte des préconisations du Grenelle. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite des associations spécialisées avec l'Etat, la Police et la Gendarmerie. A ce titre l'établissement organise des sessions de formation à destination des agents de police et des agents de la gendarmerie.

Plusieurs sessions ont dû être reportées sur 2021 au regard du contexte sanitaire.

Conformément aux objectifs de l'Etat conventionnés, nous nous orientons sur 2021 sur des interventions touchant plus de personnel(le)s des forces de l'ordre.

## **STAGE DE RESPONSABILISATION**

### *pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes". - CIDFF-SPIP Essonne*

→ 17 personnes ont bénéficié de ces interventions

Dans le cadre d'un partenariat avec le CIDFF essonnien et le SPIP d'Evry, le psychologue de l'hébergement de l'Etablissement intervient dans un stage de responsabilisation auprès d'hommes auteurs de violences conjugales. L'objectif est « de prévenir la réitération des violences en mettant l'accent sur le suivi des auteurs. Il vise à rappeler aux auteurs le cadre légal et les conséquences légales de leurs actes, et de provoquer une prise de conscience leur permettant d'appréhender leur comportement et les impacts sur la vie personnelle et familiale ».

L'intervention consiste à permettre une prise de conscience des auteurs incarcérés des conséquences traumatiques et ravageantes des violences conjugales sur les enfants et sur leurs développements.

#### **Pour 2020, il s'agit de :**

- Stage de responsabilisation du 02 juillet 2020 : 09 participants
- Stage de responsabilisation du 15 octobre 2020 : 08 participants

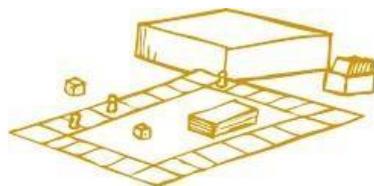
## **PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES PRÉVENTION DES VIOLENCES**

L'établissement est régulièrement sollicité pour intervenir sur des actions de promotion de l'égalité femmes/Hommes et la Prévention de la violence. Les outils d'intervention sont adaptés à chaque public.

→ En 2020, 75 personnes ont bénéficié de ces interventions étudiantes et tout public lors d'un ciné débat.

Dates	Public concerné	LIEU DE LA FORMATION	TEMPS DE LA FORMATION	Nombre de sessions	Nombre de Participants	
			½ journées		Femmes	Hommes
02/01/2020	Étudiante CESF	FS 91	1	1	1	
07/01/2020	Public varié	Cinéma Bures/Y.	1	1	25	20
26/02/2020	Etudiantes ST2S	FS 91	1	1	5	
10/03/2020	Lycéens CAP + Seconde	Lycée Nadar à Draveil	1	1	6	18
<b>TOTAUX</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	<b>37</b>	<b>38</b>
					<b>75</b>	

## ÉQUITÉ-TOI



→ 33 personnes ont bénéficié de l'action de sensibilisation « Equité toi », dont 12 jeunes accompagnés par la Mission Locale Nord Essonne.

Le jeu de société « **Equité toi** » constitue un excellent support pour échanger et débattre sur l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines (le cadre du foyer, le cadre du travail et de l'emploi, la vie sociale et citoyenne et enfin l'école et la formation).

Cet atelier permet d'**aborder les préjugés et les à priori négatifs, d'informer sur des points juridiques et réglementaires et de présenter des points historiques et statistiques.**

**Objectif** : Promouvoir le droit des femmes, la prévention et la lutte contre les discriminations auprès des publics les plus vulnérables

PARTENAIRES	DATES	PUBLIC /	LIEU	Temps de la formation 1/2	Nb	Nb de participants	
VILLE DE RIS ORANGIS	11/03/2020	Femmes du quartier	Halle Jeunesse à Ris	1	1	12	3
		Enfants école primaire				6	
MISSION LOCALE NORD ESSONNE	4/12/2020	primaire	Viry Chatillon	1	1	1	4
	11/12/2020	Groupes garantie Jeunes	Viry	1	1	3	4
<b>TOTAUX</b>				<b>3</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>11</b>
						<b>33</b>	

# NOUS CONTACTER



10 quai de la borde – Bat A2 – 2eme étage,  
91130 RIS ORANGIS



[femmes-solidarite91@comjeun.fr](mailto:femmes-solidarite91@comjeun.fr)



01 70 58 93 37